



DOCUMENT DE REFERENCE 2010



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 1^{er} août 2011 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

SOMMAIRE

1 PERSONNES RESPONSABLES.....	5
1.1 <i>Responsable du document.....</i>	5
1.2 <i>Attestation du responsable du document de référence.....</i>	5
1.3 <i>Information incluse par référence.....</i>	5
1.4 <i>Responsable de l'information financière.....</i>	5
2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	6
2.1 <i>Commissaires aux comptes titulaires.....</i>	6
2.2 <i>Commissaires aux comptes suppléants</i>	6
2.3 <i>Tableau relatif à la publicité des honoraires des commissaires aux comptes.....</i>	6
3 INFORMATION FINANCIERE SELECTIONNEE	7
4 FACTEURS DE RISQUES	7
4.1 <i>Risques stratégiques</i>	7
4.2 <i>Risques commerciaux.....</i>	8
4.3 <i>Risque juridique.....</i>	9
4.4 <i>Risques liés au personnel</i>	9
4.5 <i>Risques de marché</i>	9
4.6 <i>Risques liés à l'environnement.....</i>	10
4.7 <i>Risques liés aux fournisseurs.....</i>	10
4.8 <i>Assurances</i>	10
5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....	11
5.1 <i>Histoire et Evolution.....</i>	11
5.2 <i>Investissements.....</i>	12
6 APERCU DES ACTIVITES DE LA SOCIETE.....	13
6.1 <i>Principales activités.....</i>	13
6.2 <i>Les marchés de Dalet</i>	16
6.3 <i>Les canaux de distribution</i>	17
6.4 <i>Principales références clients.....</i>	17
6.5 <i>La concurrence</i>	18
7 ORGANISATION DU GROUPE.....	19
7.1 <i>Organigramme juridique.....</i>	19
7.2 <i>Organisation fonctionnelle et ressources humaines</i>	20
8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	21
8.1 <i>Immobilisations corporelles</i>	21
8.2 <i>Questions environnementales.....</i>	21
9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	22
9.1 <i>Situation financière.....</i>	22

9.2	Résultat	22
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	24
10.1	Capitaux de l'émetteur	24
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	24
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	24
10.4	Restrictions à l'usage des capitaux	25
10.5	Sources de financement attendues	25
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES	26
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	27
13	PREVISION OU ESTIMATION DU BENEFICE	28
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE	29
14.1	Membres des organes d'administration et de direction générale	29
14.2	Conflits d'intérêts	29
15	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	30
15.1	Rémunérations	30
15.2	Retraites	33
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	34
16.1	Date d'expiration des mandats	34
16.2	Contrats de service entre les dirigeants et la société ou ses filiales	34
16.3	Comité d'audit ou des rémunérations	34
16.4	Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne mises en place dans la société	35
16.5	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	44
Aux actionnaires,		44
16.6	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	46
17	SALARIES	48
17.1	Nombre et répartition	48
17.2	Participation et Stock Options	48
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	49
18.1	Répartition du capital et des droits de vote	49
18.2	Droits de vote différents des principaux actionnaires	50
18.3	Actionnariat de contrôle	50
18.4	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	50
19	OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	51
20	INFORMATIONS CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS	52
20.1	Informations financières historiques	52
20.2	Comptes consolidés au 31 décembre 2010	52

20.3	<i>Informations financières pro forma</i>	84
20.4	<i>Vérification des informations financières historiques annuelles</i>	84
20.5	<i>Date des dernières informations financières</i>	85
20.6	<i>Informations financières intermédiaires et autres</i>	85
20.7	<i>Politique de distribution de dividendes</i>	85
20.8	<i>Procédures judiciaires et d'arbitrage</i>	85
20.9	<i>Changement significatif de la situation financière ou commerciale</i>	85
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	86
21.1	<i>Capital Social</i>	86
21.2	<i>Acte constitutif et statuts</i>	90
22	CONTRATS IMPORTANTS	97
23	INFORMATION EN PROVENANCE DES TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	98
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	99
25	INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS	100
26	INFORMATION BOURSIERE	101
26.1	<i>Liste des informations financières publiées du 01/01/2010 au 30/06/2011</i>	101
26.2	<i>Agenda financier 2011</i>	103
26.3	<i>Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 28 juin 2011</i>	103

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT

Monsieur David LASRY, Président Directeur Général

Téléphone : 01.41.27.67.00

Télécopie : 01.41.27.67.50

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

« Après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, j'atteste que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 présentés dans le document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 84 de ce document de référence.

Il est rappelé que le rapport des contrôleurs légaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 contient une observation technique relative à l'application de nouvelles normes.»

Fait à Levallois-Perret,

Le 29 juillet 2011

David LASRY

Président Directeur Général

1.3 INFORMATION INCLUSE PAR REFERENCE

En application de l'article 28 du règlement européen 809-2004 du 29 avril 2004 relatif au prospectus, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels que présentés respectivement aux pages 48 à 76 et 77 à 78 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 août 2010 sous le n° D 10 - 684.
- les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels que présentés respectivement aux pages 47 à 75 et 76 à 77 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juillet 2009 sous le n° D 09 - 556.

Les informations incluses dans ces deux documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

Les deux documents de référence ci-dessus cités sont disponibles sur le site internet de la société, www.dalet.com.

1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Monsieur Nicolas Breugnon, Directeur Administratif et Financier

Adresse : 16-18 rue Rivay

92300 LEVALLOIS PERRET

Tél. : 01 41 27 67 00

Fax : 01 41 27 67 50

E-mail : nbreugnon@dalet.com

Le document de référence 2010 est disponible sur demande au siège de l'entreprise ou sur son site internet www.dalet.com,

Dalet, S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2010

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

DELOITTE

Représenté par Monsieur Laurent HALFON

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 1997

Date d'expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2015.

CABINET ALAIN LAHMI

Représenté par Monsieur Alain Lahmi

5 rue des Bruyères
93260 LES LILAS

Date du premier mandat : Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2006.

Date d'expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2011.

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Claude ESPERON-DESSAUX

89, boulevard Malesherbes - 75008 PARIS

Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 1997.

Date d'expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2015.

Monsieur Victor ATTIA

6, rue Bachaumont – 75002 Paris

Date du premier mandat : Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2006.

Date d'expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2015

2.3 TABLEAU RELATIF A LA PUBLICITE DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter à la *NOTE 34 : Honoraires des commissaires aux comptes* du chapitre *20.2 Comptes consolidés au 31 décembre 2010*.

3 INFORMATION FINANCIERE SELECTIONNEE

Pour chacun des exercices clos les 31 décembre 2010, 2009 et 2008, l'information financière a été extraite des états financiers consolidés de la société préparés selon les normes IFRS.

(en milliers d'euros)	décembre-10 normes IFRS	décembre-09 normes IFRS	décembre-08 normes IFRS
Chiffre d'affaires net	25 496	19 263	17 821
Autres produits des activités ordinaires			8
Achats et autres charges externes	-12 278	-9 305	-8 233
Charges de personnel	-9 523	-6 811	-6 730
Impôts et taxes	-286	-231	-271
Dotations amortissements	-2 058	-2 548	-2 437
Dotations provisions nettes des reprises	-160	-85	-214
Autres produits et charges d'exploitation	4	-17	86
Résultat Opérationnel Courant	1 195	266	30
Autres produits et charges opérationnels		-290	-367
Résultat Opérationnel	1 195	-24	-337
Produits de trésorerie	13	28	59
Coût de l'endettement financier brut	-57	-12	-30
Coût de l'endettement financier net	-44	16	29
Autres produits et charges financiers	-22	-15	-70
Résultat courant avant impôt	1 129	-23	-378
Impôts sur les résultats	-241	89	544
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'ENSEMBLE	888	66	166
Dont part du groupe	888	66	165
Dont part des minoritaires			1

Se reporter également à l' « Etat de la situation financière au 31 déc 2010 » page 53 du présent Document de Référence.

4 FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

4.1 RISQUES STRATEGIQUES

4.1.1 Risques inhérents à la fiabilité des systèmes

Dalet évolue sur un marché où le zéro défaut est une nécessité absolue. La capacité de Dalet à mettre en œuvre des solutions complexes repose en partie sur la fiabilité des composants développés. On ne peut exclure qu'un incident puisse entraîner la rupture dans les opérations de gestion de données (blanc à l'antenne, perte de données, ...) créant des dommages significatifs pour le client.

4.1.2 Risques liés aux évolutions technologiques

Le marché évolue constamment avec l'apparition de nouvelles technologies. Le développement des activités du Groupe dépend donc en grande partie de sa capacité à anticiper ces évolutions technologiques. Les investissements en Recherche & Développement doivent permettre à Dalet d'adapter en permanence son offre aux nouvelles technologies.

4.1.3 Risque de dépendance à l'égard de la conjoncture économique

Le positionnement du Groupe sur les marchés de la radio, de la télévision et des utilisateurs d'applications multimédia hors diffusion, lui permet en amortissant ses frais de R&D sur un marché potentiel plus large d'être moins sensible aux fluctuations d'un seul de ces marchés. Dans le passé, certains segments du marché du logiciel ont subi de fortes récessions qui se sont traduites par une baisse de la demande, une baisse des prix, ou un ralentissement.

Bien qu'une part significative de l'activité soit liée à des contrats de maintenance récurrents, le Groupe n'est pas à l'abri d'une baisse d'activité soudaine, affectant ainsi son activité, son résultat d'exploitation et sa situation financière.

4.2 RISQUES COMMERCIAUX

4.2.1 Risques liés à la concurrence

Comme indiqué ci-dessus, différents acteurs économiques interviennent sur le marché des systèmes de gestion de contenu multimédia. La concurrence pourrait s'accroître notamment du fait du regroupement de concurrents traditionnellement présents sur ce marché, ou de l'entrée de nouveaux acteurs. Cet accroissement de la concurrence pourrait nuire au développement de Dalet.

4.2.2 Risques clients

Dalet n'est pas en situation de risque opérationnel particulier vis-à-vis de ses plus gros clients.

Le chiffre d'affaires des dix plus gros clients du Groupe représente 46% du chiffre d'affaires en 2010 contre 57% en 2009.

	plus gros	5 plus gros	10 plus gros
2010	9%	32%	46%
2009	13%	43%	57%

4.2.3 Risque de crédit ou de contrepartie

Dalet n'est pas en situation de risque particulier vis-à-vis de ses plus gros clients qui sont de grands noms des médias privés ou publics. Dalet n'a pas connu en 2010 de défaillance de débiteurs impactant significativement ses comptes.

La somme totale du poste client hors dépréciations au 31 décembre 2010 était de 11 533 milliers d'euros contre 6.725 milliers d'euros l'année précédente. Les risques clients sont provisionnés à hauteur de 519 milliers d'euros, soit 4,5% des créances clients brutes contre des provisions de 535 milliers d'euros au 31 décembre 2009, soit 8,0 % des créances, ce qui traduit une diminution du risque provisionné.

4.3 RISQUE JURIDIQUE

4.3.1 Faits exceptionnels et Litiges

La société n'a aucun procès en cours dans lequel elle serait en position défensive.

A la connaissance du Groupe, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir ou d'avoir eu dans un passé récent une importance significative sur le patrimoine, la situation financière, l'activité ou les résultats du Groupe qui n'ait fait l'objet d'une provision.

4.3.2 Risques inhérents à la protection des droits de propriété intellectuelle

Le Groupe s'appuie sur des droits de propriété intellectuelle qui sont le support de son savoir-faire technologique et de son identité commerciale. Il est donc important pour le Groupe d'assurer une protection efficace de ces droits dans les pays dans lesquels il intervient.

Ainsi, la marque Dalet est déposée en France auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle, elle est également déposée comme marque communautaire, et comme trademark aux Etats Unis. Les codes sources des différents programmes sont également déposés périodiquement au nom de Dalet auprès de LOGITAS (www.logitas.com).

Dans ses relations avec ses clients et avec ses collaborateurs, la politique de Dalet est de contrôler par des clauses contractuelles l'accès à sa propriété intellectuelle ainsi que sa diffusion.

Toutefois, Dalet ne peut garantir que les dispositions mises en place en vue de protéger ses droits de propriété intellectuelle empêcheront le détournement ou l'utilisation illicite de son savoir-faire par des tiers, ou que ses concurrents ne développeront des technologies similaires aux siennes.

Enfin, Dalet n'exploite pas de brevets appartenant à des tiers.

4.4 RISQUES LIES AU PERSONNEL

Le Groupe a su développer une culture d'entreprise forte et s'attacher la fidélité d'équipes de haute qualification. Concernant les collaborateurs clés, les membres du Comité de Direction sont pour l'essentiel fondateurs de Dalet et actionnaires pour une part significative de son capital.

Le Groupe n'est pas dépendant d'un seul dirigeant, et l'implication capitaliste des principaux dirigeants ainsi que leur fidélité au Groupe depuis l'origine sont des éléments qui permettent de compter sur la pérennité de cette relation.

Dans l'environnement technologique où évolue le Groupe, la demande est souvent supérieure à l'offre, ce qui peut rendre difficile le recrutement de nouveaux collaborateurs. Conscient de cette difficulté, Dalet y pallie en intégrant des jeunes diplômés par la filière VIE en collaboration avec UBI France, en leur proposant une première affectation dans ses implantations à l'étranger.

4.5 RISQUES DE MARCHE

4.5.1 Risque de liquidité

Le Groupe dispose au 31 décembre 2010 d'une trésorerie de 3,8 millions d'euros et présente des dettes financières à court terme de 1,5 millions d'euros. Il faut noter la cession de l'actif immobilier en cours qui devrait permettre de faire baisser l'endettement d'environ 0,6 million. L'endettement à long terme s'élève à 0,9 millions d'euros.

Le contexte de croissance rencontré en 2010 a entraîné pour le Groupe des besoins de financement de l'exploitation.

Si toutefois une évolution défavorable rendait l'apport de capitaux supplémentaires nécessaire, l'obtention de ces ressources financières additionnelles pourrait se révéler difficile.

4.5.2 Risque de taux

Les valeurs des actifs financiers et des dettes financières au 31 décembre 2010 ne sont pas susceptibles de

générer un risque de taux significatif.

4.5.3 **Risque de change :** voir NOTE 29 : *Gestion des risques financiers liés aux instruments financiers* page 79 du chapitre 20.2 *Comptes consolidés au 31 décembre 2010*

4.5.4 **Risque sur les actions**

Au 31 décembre 2010, Dalet détenait 49.000 actions propres (ISIN FR 0000076176) destinées à être attribuées dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions gratuites ne représentant pas un risque significatif.

4.6 **RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT**

La communication d'informations environnementales n'est pas appropriée aux activités du Groupe Dalet.

4.7 **RISQUES LIES AUX FOURNISSEURS**

Dalet ne discerne dans ses relations avec ses fournisseurs aucune situation de dépendance pouvant provoquer un risque particulier.

4.8 **ASSURANCES**

Les principales polices du Groupe couvrent la responsabilité civile et les risques.

Concernant la responsabilité civile professionnelle, la garantie est de 4.500.000 euros par an et par sinistre sans limitation zone géographique.

Les différentes implantations du groupe sont couvertes par des polices multirisques n'appelant pas de commentaire particulier.

Par ailleurs, compte tenu de ses spécificités, Dalet n'a pas jugé utile de se couvrir en perte d'exploitation.

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION

5.1.1 Raison sociale et siège social, nom commercial.

Raison sociale : Dalet S.A.

Marque commerciale : Dalet Digital Media Systems

Siège Social : 16-18 rue Rivay, 92300 LEVALLOIS-PERRET

5.1.2 Forme juridique

La Société est constituée sous forme de société anonyme de droit français à Conseil d'Administration et régie par ses statuts et les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment les dispositions de la loi n°66-537 du 24 juillet 1966 codifiées dans le Code de Commerce et le décret n°67-236 du 23 mars 1967.

5.1.3 Registre du commerce et des Sociétés - Code activité

Code APE / NAF : 5829 C

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

RCS Nanterre : 378 017 016

SIREN : 378 017 016

SIRET : 378 017 016 00072

N° TVA Intracommunautaire : FR04378017016

La Société a été créée le 26 avril 1990 sous forme de société à responsabilité limitée dénommée Dalet Technologies.

Elle a été transformée en société anonyme par l'assemblée du 9 juin 1997 et sa dénomination est devenue Dalet S.A.

La durée de la Société est de 99 ans, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée prévus aux statuts.

Chaque exercice social a une durée de 12 mois qui commence le 1er janvier pour finir le 31 décembre de chaque année.

5.1.4 Evénements importants dans le développement des activités et la stratégie de la société

Dalet est un éditeur de logiciels destinés aux professionnels des médias leur permettant de valoriser leurs contenus audio et vidéo.

De l'acquisition et l'édition à la programmation et la diffusion de contenu, Dalet propose une solution complète de production multimédia, « media asset management » (MAM) et diffusion multi-canal pour les télévisions, les radios et les organismes publics.

Dès sa création, Dalet s'est positionné en précurseur des nouvelles technologies numériques. Par un effort important et constant en recherche et développement, Dalet est aujourd'hui reconnu pour son avance technologique et son savoir-faire dans les outils de gestion de contenu et de diffusion multimédia.

De 1990 à 2003, Dalet s'est développé essentiellement sur le marché des logiciels audionumériques pour les stations de radio où il atteint une position de leader, notamment sur les grandes radios publiques.

A partir de 2003, Dalet étend son offre au marché de la télévision.

Avec plus de 140 systèmes TV, notamment en « News » et Media Asset Management à l'antenne dans toutes les régions du monde, le marché de la télévision représente aujourd'hui plus de 80% de l'activité du Groupe. Courant 2010, Dalet a acquis la société italienne Gruppo TNT, qui dispose d'un savoir-faire reconnu dans les technologies broadcast complémentaires de celles de Dalet, notamment dans le domaine du Sport.

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 Principaux investissements réalisés.

Les investissements en Recherche et Développement représentent l'essentiel des investissements de Dalet (voir *Chapitre 11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES*).

Dalet, de par son activité, ne réalise aucun investissement important en biens corporels. Les principaux investissements en biens corporels concernent du matériel informatique et des agencements nécessaires à l'activité courante. Les biens incorporels en dehors des frais de développement des logiciels sont essentiellement constitués d'achats de licences.

Il n'existe pas d'actif nécessaire à l'exploitation détenu pas les dirigeants ou leur famille.

5.2.2 Principaux investissements en cours de réalisation.

L'acquisition de Gruppo TNT à la date du 9 juillet 2010 représente un investissement de 2.018 milliers d'euros (voir *Faits caractéristiques* : page 63).

L'opération porte sur l'acquisition de 100% des parts de Gruppo TNT S.R.L., une société privée italienne spécialisée dans les solutions de diffusion de contenu, et sa filiale détenues à 100% Seven Associati S.R.L. regroupant les activités de Recherche et Développement.

Le prix d'acquisition se décompose en 1.400 milliers d'euros en cash complété de 200.000 actions Dalet acquises pour 168 milliers d'euros, assorti d'un complément de prix de 450 milliers d'euros calculé en fonction de la réalisation d'objectifs commerciaux étalés sur 24 mois. Le goodwill comptabilisé à l'occasion de cette opération s'élevait à 2.125 milliers d'euros à la date d'arrêté des comptes 2010.

Dalet finance cette acquisition à l'aide d'un prêt bancaire moyen terme de 700 milliers d'euros décaissé en novembre 2010, le solde du prix étant autofinancé.

6 APERCU DES ACTIVITES DE LA SOCIETE

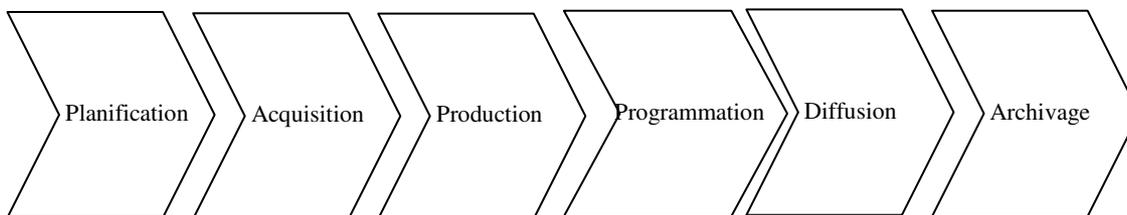
La société et l'ensemble de ses filiales sont dénommés ci-après "Dalet" ou le "Groupe".

6.1 PRINCIPALES ACTIVITES

6.1.1 Le métier de Dalet

Les solutions Dalet permettent aux diffuseurs et aux professionnels des médias de créer, de gérer et de distribuer des contenus pour les médias traditionnels et de nouvelle génération, y compris les supports Web interactifs et réseaux mobiles. Dalet regroupe une plateforme de gestion des contenus multimédia (MAM) et un moteur de workflow, permettant de gérer des programmes d'informations, de sports et de divertissement, ainsi que les opérations d'archivage. Dalet offre une solution complète qui améliore la vitesse et la qualité de production et donne d'avantage de valeur au contenu multimédia.

Les produits développés par Dalet gèrent les processus d'échange entre les différents intervenants, couvrant l'ensemble de la chaîne de gestion des contenus (workflow).



Dalet est une plateforme « entreprise » conçue pour des vastes déploiements de centaines de postes de travail au sein de groupes de médias. Développé spécifiquement pour la gestion d'environnement de production en flux tendu avec la contrainte temps réel du « live », où aucune panne ni délai n'est toléré pour la mise à l'antenne, Dalet est un système adapté au monde du broadcast.

Dalet offre un éventail fonctionnel complet dans l'industrie broadcast, avec une gestion des droits d'utilisateurs, des métadonnées, des formats médias et des conversions requises, des processus métiers avec des outils collaboratifs avancés. Un modèle de données configurable permet une adaptation facile à de nombreux contextes.

Dalet simplifie le travail des producteurs de contenus. A partir de leur ordinateur de bureau, sous un seul environnement de travail Windows ou navigateur web, ils peuvent enregistrer, visualiser/écouter, rechercher dans les archives, monter un sujet audio ou vidéo, programmer et diffuser. Les outils sont simples d'utilisation, permettant aux créateurs de se concentrer dans la production de contenu sans avoir à se soucier de la technique qui est gérée dans le back office.

L'offre Dalet propose un retour sur investissement unique comparé avec d'autres systèmes existants qui ont des fonctionnalités limitées ou des modules travaillant de façon isolée, utilisant des systèmes d'exploitation différents et de multiple bases de données, forçant ainsi les diffuseurs à déployer des architectures propriétaires rigides qui limitent leur flexibilité et leurs modes de travail.

6.1.2 Les produits

L'offre produit développée et commercialisée par Dalet est organisée autour de suites modulables :

- **Dalet Media Life :** Dalet Media Life est spécialement conçu pour les diffuseurs de contenu - comme les chaînes thématiques ou généralistes - afin de répondre aux besoins complexes de gestion et de distribution des médias vers les plateformes multimédia. Au cœur de la solution, le système fournit les fonctionnalités de Media Asset Management (MAM), répondant aux problématiques telles que :
 - la gestion du stock de médias et de ses données associées
 - la gestion du flux de fabrication
 - les opérations sur les fichiers essences et les métadonnées

- les outils métiers professionnels pour effectuer les tâches de tous les jours comme l'enregistrement, le dérushage ou le contrôle qualité
- les connexions des îlots de production comme la post production et leurs intégration dans le workflow de production

- **Dalet News Suite** est une solution intégrée qui répond à la fois aux besoins métiers de salles de rédaction multimédia et aux problématiques de Média Asset Management (MAM). D'une part, ses outils conçus pour les journalistes permettent d'élaborer tous les aspects de leurs sujets depuis leur poste de travail - vidéo, script, métadonnées, habillage, etc. D'autre part, les utilisateurs bénéficient de toutes les fonctionnalités liées au cœur de Media Asset Management (MAM): moteur de workflow, outils de recherche, archives en ligne, gestion avancée des métadonnées, gestion des essences, de la distribution et reporting. Avec plus de 120 salles de rédactions et 20.000 utilisateurs déployés, Dalet News Suite est résolument une solution unique en son genre, moderne, ouverte et fiable.



Dalet News Suite intègre nativement un panel complet d'outils orientés métiers qui permettent aux journalistes de réaliser la fabrication intégrante de leurs sujets depuis leur poste de travail. Ainsi, ils peuvent visualiser les vidéos en cours d'enregistrement, les éditer dans leur résolution native ou dans un format proxy. Les utilisateurs peuvent combiner du texte, de la vidéo, enregistrer leur voix-off, positionner leurs habillages dans l'éditeur vidéo et l'éditeur de scripts - mais également enrichir les métadonnées, associer des images ou des liens Web, et bien sur accéder aux outils de recherches et aux archives. Parce que toutes les applications sont disponibles dans une interface utilisateur unique, Dalet News Suite est résolument simple et intuitif pour ses utilisateurs.

D'avantage de mobilité, plus de collaboration : les correspondants ont eux aussi accès aux outils et au contenu en utilisant un client léger, Dalet WebSpace à partir d'un ordinateur connecté à internet. Les outils de rédaction, les conducteurs et les validations éditoriales sont synchronisées en temps réel avec les régies. Depuis leur client iPad, les équipes éditoriales peuvent elles-aussi visualiser et valider les scripts, les vidéos et les conducteurs, où qu'elles soient.

Automation intégrée et distribution multimédia : Dalet On Air, le module d'automation, est également intégré avec Dalet News Suite. Les listes de lecture vidéo sont synchronisées en temps réel avec la salle de rédaction. Cela permet au sujets de dernière seconde d'être insérés dans les conducteurs et de pouvoir être immédiatement à l'antenne. L'automation permet de gérer aussi bien le live que le mode continuité et l'automatisation des événements secondaires comme le contrôle de l'habillage.

Le back-office de Dalet News Suite permet en parallèle de gérer la distribution vers des plateformes de diffusion non linéaires comme la VoD, le Web, le mobile, les iPads et autres tablettes, etc. Il est conçu notamment pour pouvoir exporter les métadonnées de manière structurée, de formater et convertir les vidéos dans un format approprié; mais il est aussi capable de reformater les habillages et de relouer le contenu avec une marque différente en fonction de la plateforme de distribution.

- **Dalet Radio Suite** – Système complet d'acquisition, édition, programmation, diffusion et archivage pour stations de radio musique et news (marché de la Radio)

- **Dalet Sports Factory**, lancée en 2011, répond à deux besoins: ceux liés à la production et la couverture de direct d'événements sportifs divers et variés - le besoin grandissant de mieux référencer le contenu, de le valoriser et de le monétiser en le rendant disponible sur des plateformes multiples. La solution allie un puissant moteur de MAM, des intégrations avec des systèmes tiers de production de sport et les systèmes d'éditions leaders du marché, ainsi que des outils de MAM et de logging multi-sport intégrés de manière native.

Par ailleurs, Dalet propose pour tous ses produits une gamme complète de services : conseil, gestion de projet, installation, formation et support.

Voir au Chapitre 20.2 « Comptes consolidés » la Note 27 « Information sectorielle » du paragraphe 6.5 « information complémentaire » pour des données géographiques et par familles de produits.

6.1.3 Principaux savoir-faire et barrières à l'entrée

Une architecture entreprise : Grâce à son architecture SOA et l'utilisation de standard IT ouverts, l'offre Dalet propose toutes les caractéristiques requises pour être déployée dans un environnement entreprise composé de systèmes hétérogènes. En intégrant les composants comme le trafic, l'automatisation, les éditeurs et la postproduction, les systèmes de gestion intégrée, Dalet crée un environnement de travail unifié et collaboratif. La solution offre des outils intégrés puissants d'échanges et d'intégration, à l'instar des APIs Web Services et de protocoles de contrôle de systèmes tiers.

L'architecture distribuée de Dalet répond aux besoins d'évolutivité et de fiabilité d'aujourd'hui. Elle convient aussi bien aux petites et grandes installations, même dans un contexte multi-site où le contenu n'est pas produit de manière centralisée.

Les barrières à l'entrée liées au savoir-faire et aux technologies mises en œuvre dans les produits conçus par Dalet sont très importantes. Citons par exemple :

- **connaissance précise des métiers et des « workflows » des diffuseurs** audio, vidéo, gestion des sous-titres et du multi-langue, salles de rédactions, sport, tribunaux ;
- **technologies du traitement numérique :** formats de compressions (MPEG 2, MPEG 4, divers formats HD « Haute Définition »), « wrappers » (MXF), traitement simultané de la vidéo haute et basse résolution, 4:3 et 16:9 ;
- **gestion avancée de la sécurité et de la tolérance de panne :** problématique du contrôle du débit réseau pour des accès multiples sur signal vidéo, interaction logiciel avec technologies matériel avancées (réseaux de stockage SAN, Fiber Channel,) ;
- **Architectures système avancées :** SOA, Web Services, ESB (Enterprise Service Bus), bases de données, gestion de projets informatiques liés à un « gros » logiciel (plusieurs centaines d'années-homme de développement).
- **Intégration d'outils de montage (NLE) tiers** comme Apple Final Cut Pro, de manière transparente dans le processus de production pour édition avancée ;
- **Support d'équipements studio**, tels que générateurs de logos, générateurs de graphiques, titrages, protocoles spécifiques;
- **Pilotage d'équipements : serveurs vidéos, VTR, robots d'archivage, lecteurs Panasonic P2 et Sony XDCAM ;**

Il ne peut cependant être écarté pour un concurrent qui le souhaiterait d'acquérir ces savoir-faire soit par un effort de développement, soit par acquisition dans le cadre d'opérations de regroupement.

6.2 LES MARCHES DE DALET

Dalet vise au travers de ses solutions de « media asset management » aussi bien des diffuseurs radio et télévision que les groupes de médias et les besoins en gestion audio/vidéo numérique d'organisations de type « gouvernement ».

6.2.1 La Télévision : forte augmentation du nombre de diffuseurs au cours de la période récente

Les clients cibles de Dalet sont essentiellement les grands diffuseurs publics généralistes ainsi que les télévisions thématiques, locales et régionales dont une part de la programmation est constituée de « News » ou de Sport..

Alors que la production numérisée apparaît dans la radio à partir de 1990 et s'étend rapidement, son application au monde de la production et diffusion télévisuelle est plus récente. Une raison est la gestion plus délicate de la technicité des bandes passantes et des volumes considérables exigés par la vidéo.

Plusieurs analystes (par ex. BHF Bank, 2007) estiment dans le monde à :

- environ 100 le nombre de grands réseaux TV,
- 2.000 le nombre de grandes stations TV de type diffuseurs nationaux publics et grands diffuseurs nationaux privés,
- 2.000 le nombre de chaînes de taille moyenne,
- 5.000 le nombre de chaînes locales.

En Europe uniquement, le nombre de chaînes d'information continue a doublé entre 2005 et 2009 (communiqué Mipcom, Oct. 2009). La TNT représente aussi une opportunité pour Dalet. En effet, la problématique des diffuseurs est de diffuser sous différents formats et sur des chaînes ciblant des publics spécifiques à partir d'un catalogue de contenu commun, en optimisant leurs coûts d'exploitation.

Enfin, il est fréquent que les pouvoirs publics imposent des évolutions aux diffuseurs : passage à la TV numérique (aux Etats Unis par ex. le « digital switchover », c'est-à-dire l'arrêt de la diffusion analogique en 2009), nouvelles obligations réglementaires en matière de sous-titrage par exemple, nouveaux canaux de contenu à diffuser.

Les données chiffrées suivantes permettent de mieux appréhender la taille du marché (*Sources : PWC 2008-2012 Global Media Outlook, et ScreenDigest/IABM, 2008*) :

- Le chiffre d'affaires total de l'industrie du broadcast en 2008 est estimé à 364 milliards de dollars, dont 47% proviennent des revenus publicitaires, 45% des souscriptions à des chaînes ou bouquets payants, et 8% de la redevance pour les TV publics en Europe, Moyen Orient et Asie.
- Le chiffre d'affaires spécifiquement lié au Sport dans la TV pour 2008 est estimé à 24 milliards de dollars.
- Les dépenses de l'industrie du broadcast en technologies en 2008 se sont élevées à 24 milliards de dollars. On estime par ailleurs (*Source : Rapport 2008 DIS Consulting, News Workflow World*) la valeur total des achats d'équipements en 2008 liés au monde des News à 2.4 milliards de dollars, et la valeur des équipements de la base installée à 5 milliards de dollars.

Le marché de la vidéo numérique pour la télévision est le principal marché de Dalet. Les clients cibles de Dalet dans les télévisions sont aujourd'hui essentiellement les chaînes dont une part de la programmation est constituée de « News » ou de Sport, aussi bien chez les grands diffuseurs publics généralistes que chez les télévisions thématiques, locales et régionales.

Deux vecteurs de numérisation : la HD et les archives

1. La migration vers la TV Haute Définition est un vecteur majeur du passage au numérique. L'adoption croissante de la HD et la baisse du prix des équipements sont des facteurs guidant la migration des anciennes solutions basées sur des bandes vers des workflows numériques (basés sur la manipulation de fichiers), et du standard SD (basse définition) vers la HD. Cette migration, dans la pratique, exige également la mise en place d'un système de gestion efficace des médias, le Media Asset Management (MAM). Le développement des ventes de systèmes Dalet aux Etats-

Unis en 2008 et 2009 est ainsi essentiellement lié au déploiement par les diffuseurs de chaînes de production vidéo HD.

Il y avait fin 2008 aux Etats Unis 45% de récepteurs TV équipées pour la HD, contre 25 % en Europe, et 25 % des émissions de signal TV aux Etats-Unis étaient capables d'émettre en HD, contre 3 % en Europe.

2. L'autre vecteur clé de la mise en place des systèmes de MAM est la nécessité de numériser les millions d'heures d'archives que possèdent les diffuseurs. Un exemple en est donné par la BBC, qui possède près de 100 km d'étagères dans son principal site d'archives et 3,5 millions de références (bandes vidéo et audio, bandes de film).

Dalet compte fin 2010 plus de 140 références TV opérationnelles, dans toutes les régions du monde, aussi bien pour des systèmes de production et diffusion News, Sport que des systèmes d'archivages et Média Asset Management.

6.2.2 Le marché des systèmes audionumériques pour la radio

Il s'agit là d'un marché mûr et de niche, la taille totale du marché étant estimée à environ 40 M€ par an. Il est constitué par le remplacement de systèmes de première génération existants et l'équipement de nouveaux systèmes dans les pays émergents. Les segments de ce marché qui constituent plus particulièrement la cible de Dalet sont les diffuseurs publics (RFI, Voice of America, NPR, Radio Canada, Denmarks Radio, Radio Nacional de Espana sont parmi les clients de Dalet) et des grands groupes de radio privé (Europe /RMC, CadenaSer, Sirius-XM).

Bien que ce marché soit globalement en déclin, car largement équipé, la plateforme technique de Dalet est la seule solution disponible offrant une plateforme commune à la radio et à la TV. Ce point est particulièrement pertinent pour des diffuseurs présents sur les deux marchés, ce qui est souvent le cas chez les diffuseurs publics.

6.2.3 Marché émergent : les applications audio-visuelles hors médias.

La société a par ailleurs saisi une opportunité de diversification hors du domaine des médias traditionnels. En effet un marché existe pour des applications de gestion audio et vidéo, similaires à celles des diffuseurs, mais dans des environnements qui ne sont pas ceux des médias traditionnels. Les marchés principaux sur lesquels Dalet porte ses efforts sont les Parlements et les Cours de Justice (enregistrement des sessions, recherche dans l'archive).

Ces marchés représentent 5 à 10 % du chiffre d'affaires de la société depuis 2005.

La stratégie de Dalet dans ces marchés émergents consiste à exploiter son savoir-faire technologique et les solutions mises au point pour les médias professionnels en les adaptant.

6.3 LES CANAUX DE DISTRIBUTION

La force de vente interne

Toutes les implantations du Groupe ont un rôle commercial et de support aux clients et aux distributeurs. L'équipe commerciale de Dalet compte une trentaine de collaborateurs. Elle comprend des ingénieurs commerciaux affectés par secteurs géographiques, et des spécialistes produits avant vente, qui interviennent en support des commerciaux et des distributeurs et intégrateurs.

Le réseau de distribution

Environ 40 % du chiffre d'affaires du Groupe est réalisé via son réseau de distribution. Ce réseau comporte des distributeurs à valeur ajoutée, des intégrateurs (tels que IBM, HP, Fujitsu, Sony), et des agents.

Constitué progressivement à partir de 1993, et continuellement enrichi et suivi, il comprend aujourd'hui une cinquantaine de partenaires intervenant dans plus de 60 pays.

6.4 PRINCIPALES REFERENCES CLIENTS

Les outils Dalet sont utilisés dans le monde entier par des milliers de producteurs de contenus, y compris des opérateurs publics de télévision et de radio (ABS-CBN, BBC, Radio Canada-CBC, Danish Broadcast, France Télévisions, NBC, RTBF, RFI, Russia Today, RSR & TSR, RT Malaysia, VOA, WDR), les plus grands réseaux et opérateurs privés (Antena 3, BFM TV, Canal+, Fox, eTV, Orange, Prime Television, The Press Association, Time Warner, Warner Bros., XM-Sirius) et des organismes gouvernementaux (Queensland JAG, la Chambre des communes du Canada, la Commission européenne).

6.5 LA CONCURRENCE

(Les informations relatives à la taille des entreprises citées sont soit publiques pour les sociétés cotées, soit des estimations internes).

Parmi les principaux concurrents de Dalet, on peut citer :

- des grands groupes de technologie ayant une ou plusieurs divisions spécialisées sur les systèmes de production et/ou diffusion vidéo : Avid (CA 2010 de 678 M\$, dont 282M\$ pour la vente de produits dans sa division vidéo professionnelle et grand public), Sony (offre Sonaps), Harris (l'un des principaux intégrateurs de technologie dans le monde, avec un chiffre d'affaires 2010 de 5.2 b\$ dont 486M\$ pour sa division broadcast).
- Des spécialistes du « Digital Asset Management » tels qu'Ardendo (filiale de la société Vizrt), qui proposent des outils spécialisés de gestion de données multimédias ou d'archivage.

La valeur ajoutée essentielle de Dalet par rapport à ces solutions réside dans l'intégration complète et transparente pour un utilisateur non technicien de tous les outils nécessaires de la création et à la diffusion de contenu multimédia sur différents canaux de diffusion, et ce basé sur des technologies et plates-formes matériels ouvertes et les standards du marché.

7 ORGANISATION DU GROUPE

7.1 ORGANIGRAMME JURIDIQUE

Dalet SA détient directement l'ensemble de ses filiales et assure la direction générale du Groupe.

Tableau des filiales et participations

Nom de la société	méthode de consolidation	% intérêts	% contrôle	pays d'activité
Dalet S.A Siren : 378 017 016	Société Mère	N/A	N/A	France
Dalet UK Ltd	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Angleterre
Dalet Digital Media Systems USA Inc.	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Etats Unis
Gefen Ltd	Intégration Globale	99,89%	99,89%	Israël
Dalet Sistemas Espana SA	Intégration Globale	99,98%	99,98%	Espagne
Dalet GmbH	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Allemagne
Dalet Australia Pty Ltd	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Australie
Dalet Systems Asia Pte	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Singapour
Gruppo TNT s.r.l.	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Italie

Au 31 décembre 2010, le Groupe était organisé sous la forme suivante :

- une société mère, Dalet S.A., qui est aussi la société opérationnelle en France. Elle détient la propriété intellectuelle des logiciels développés dans le Groupe et facture des redevances aux filiales sur les licences vendues.
- une filiale opérationnelle basée aux Etats-Unis intervenant sur le marché Nord américain (USA – Canada)
- une filiale opérationnelle basée en Italie, Gruppo TNT s.r.l. intervenant sur son marché local. Gruppo TNT possède une filiale détenue à 100%, Seven Associati s.r.l., également consolidée. Il est précisé que Gruppo TNT et Seven sont entrées dans le périmètre du Groupe au 1^{er} juillet 2010.
- Plusieurs filiales assurant la représentation commerciale et technique en Espagne, Angleterre, Singapour et Australie. Les opérations réalisées à travers ces relais commerciaux sont facturées depuis Dalet S.A.
- un laboratoire de R&D (Gefen) dont les coûts sont pris en charge par la société mère de Dalet S.A.

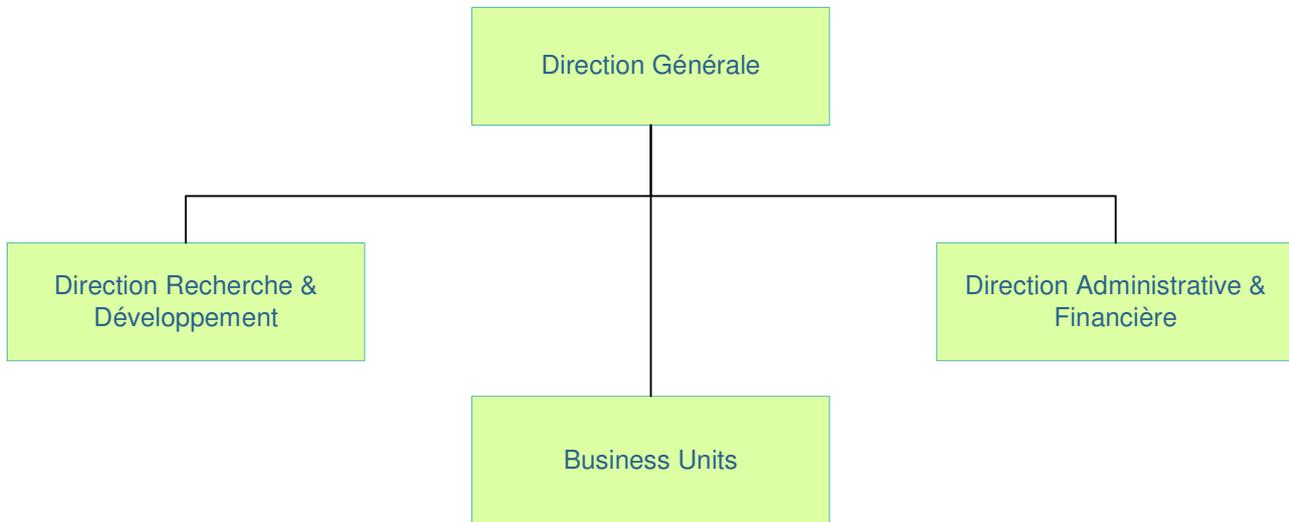
Le Groupe ne pratique pas l'intégration fiscale.

En dehors des avances courantes effectuées dans le cadre de conventions de trésorerie, il n'existe pas de prêts ou de garanties accordées aux filiales.

7.2 ORGANISATION FONCTIONNELLE ET RESSOURCES HUMAINES

7.2.1 Organigramme Fonctionnel

Le Groupe est organisé en Business Units (centres de coûts et/ou de profits) qui reportent à la Direction Générale.



7.2.2 Ressources humaines

Le Groupe est dirigé par un Comité de Direction collégial, parmi lesquels les fondateurs de Dalet et les responsables de zone qui dirigent les deux implantations géographiques principales du Groupe (Paris et New York). Localisés dans les implantations majeures du Groupe, les membres du Comité de Direction sont en charge de domaines spécifiques correspondant à leur formation et expérience.

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le Groupe ne possède pas d'immobilisations corporelles en dehors des agencements, des installations et du matériel informatique. L'intégralité des locaux est occupée dans le cadre de contrats de locations à l'exception d'un local commercial financé par crédit-bail immobilier. Voir *NOTE 10 : Actifs détenus en vue de la vente*.

8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

Par nature, l'activité du Groupe n'est pas soumise aux questions environnementales.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 SITUATION FINANCIERE

L'évolution de l'endettement peut se traduire dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)		31/12/2010	31/12/2009
Liquidités			
A Trésorerie	1	3 762	3 168
B Placements			
C Valeurs mobilières de placement	2	43	1 515
D Total A + B + C		3 805	4 683
E Actifs financiers courants			
Dette court terme			
F Dette bancaire court terme		840	6
G Part court terme des emprunts obligataires			
H Autres dettes court terme	3	645	322
I Total F + G + H		1 485	328
J Endettement financier court terme : I - D - E		-2 320	-4 355
Dette long terme			
K Dette bancaire long terme		851	38
L Part long terme des emprunts obligataires			0
M Autres dettes long terme	4		0
N Total K + L + M		851	38
O Actifs Financiers non courants	5	194	317
P Endettement financier net long terme : N - O		657	-279
Q Endettement financier net J + P		-1 663	-4 634

1 : Disponibilités dont tirage sur ligne d'affacturage
 2 : SICAV et FCP monétaires et FCP garantis à moins d'un an
 3 : Tirage sur factor et part à moins d'un an des avances ANVAR
 4 : Part à plus d'un an des avances ANVAR
 5 : Fonds de garantie des contrats d'affacturage, cash bloqué et dépôt de garantie divers

L'endettement financier négatif traduit l'absence d'endettement net (ressource), tant à court terme qu'à long terme. La situation a toutefois évolué par rapport à 2009 en raison des besoins de financement engendrés par l'activité « intégration » en Italie.

L'endettement financier court terme augmente de 2.035 milliers d'euros et l'endettement à long terme de 936 milliers d'euros, soit une augmentation de l'endettement financier net total de 2.971 milliers d'euros.

9.2 RESULTAT

Sur l'ensemble de l'exercice 2010, le chiffre d'affaires consolidé de Dalet ressort à 25.496 milliers d'euros contre 19.263 milliers d'euros en 2009 soit une progression de 32,4%.

Dans le même temps, les charges opérationnelles n'ont augmentées que de 27,9 %, expliquant l'amélioration du résultat opérationnel courant.

La marge brute (chiffre d'affaires moins achats de marchandises et variation des stocks) s'établit à 20.572 milliers d'euros en 2010 contre 16.665 milliers d'euros en 2009. Par ailleurs, le taux de marge brute s'établit à 80,6 % contre 86,5 % en 2009.

Les achats et autres charges externes augmentent pour passer de 9.305 milliers d'euros en 2009 à 12.278 milliers d'euros en 2010.

Il en ressort un résultat opérationnel courant positif de 1.195 milliers d'euros contre 266 milliers d'euros l'année précédente.

Il est à noter l'absence d'autres produits et charges opérationnels en 2010 contrairement à 2009 où avaient été constatées en autres charges opérationnelles des indemnités dues à l'occasion d'un changement de bail d'un total de 110 milliers d'euros ainsi que la perte de valeur des actifs financiers à long terme de 180 milliers d'euros.

Compte tenu d'un résultat financier de (66) milliers d'euros, le résultat courant avant impôts ressort à 1.129 milliers d'euros.

Après prise en compte d'une charge d'impôt de 241 milliers d'euros, le bénéfice part du groupe s'établit 888 milliers d'euros contre un bénéfice de 66 milliers d'euros en 2009.

Par ailleurs, le groupe a activé ses frais de développement en conformité avec la norme IAS 38. L'actif incorporel net figurant au bilan est de 3.706 milliers d'euros à comparer à 3.527 milliers d'euros l'année précédente.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 CAPITAUX DE L'EMETTEUR

En date du 5 avril 2011, et en application d'une décision de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2010, le Conseil d'administration a fait procéder à un regroupement des actions composant le capital social à raison d'une action nouvelle de 2,00 euros de valeur nominale pour cinq actions anciennes de 0,40 euro de valeur nominale. Le capital constitué de 17.647.364 actions a dans un premier temps été réduit de 4 actions, puis divisé par 5 pour s'établir à 3.529.472 actions de 2,0 euros de valeur nominale.

Nous vous prions de vous reporter à la *NOTE 11 : Capitaux propres* des notes annexes aux comptes consolidés pour les informations relatives aux stock-options, aux actions gratuites et aux actions propres.

10.2 SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au *Tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010* page 56.

10.3 CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

L'endettement financier à court terme se décompose ainsi :

(en milliers d'euros)	31-déc-10	31-déc-09
Concours bancaires	840	6
Emprunt bancaires	390	
Tirages sur factor	255	283
Divers		39
Total	1 485	328

L'endettement financier à court terme concerne Gruppo TNT pour 1.025 milliers d'euros. La part court terme de l'emprunt souscrit pour l'acquisition de Gruppo TNT représente 129 milliers d'euros chez Dalet SA, le solde étant constitué de différents concours à court terme.

Les « tirages sur factor » d'euros représentent des financements sur factures remises au factor.

L'endettement financier à long terme se résume ainsi :

(en milliers d'euros)	31-déc-10	31-déc-09
Divers emprunts bancaires	851	38
Total	851	38

Les emprunts bancaires comprennent la part à long terme de l'emprunt souscrit pour l'acquisition de Gruppo TNT pour 565 milliers d'euros, ainsi que d'autres emprunts bancaires en place dans le groupe, et notamment pour 189 milliers d'euros chez Gruppo TNT.

Il est possible de résumer l'évolution des capitaux propres et de la trésorerie active nette de l'endettement financier à court et long termes ainsi :

(en milliers d'euros)	31-déc-10	31-déc-09
Fonds propres	10 117	8 856
Trésorerie active nette de l'endettement financier à court et long termes	1 469	4 317
Ratio trésorerie active nette de l'endettement financier à court et long termes/ Fonds propres	15%	49%

Le ratio d'endettement positif traduit un dégagement (trésorerie supérieure à l'endettement). L'évolution du ratio traduit l'augmentation de l'endettement financier de 1.970 milliers d'euros et la baisse de la trésorerie de 878 milliers d'euros au cours de l'exercice.

10.4 RESTRICTIONS A L'USAGE DES CAPITAUX

Sans objet

10.5 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

Il n'existe pas de bons de souscription d'actions ni autres produits dérivés exerçables au 31 décembre 2010.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES

Les frais de développement sur les logiciels activés en immobilisations incorporelles au cours de l'année représentent 1.929 milliers d'euros. La dotation aux amortissements de l'exercice correspondant est de 1.750 milliers d'euros, créant un impact positif sur le résultat opérationnel courant de 179 milliers d'euros. L'actif net immobilisé s'élève à 3.706 milliers d'euros.

Sur l'année 2010, la R&D a consolidé et amplifié les travaux pour la fourniture d'une solution optimisée pour les diffuseurs TV, avec des efforts notables dans les directions suivantes :

- Gestion complète des sous-titres et du multi-track audio (multi-langues) pour la gestion spécifique des séries TV à l'intérieur d'un système de Media Asset Management.
- Web sémantique, et technologies de recherche : gestion de glossaires complexes, « faceted search ».
- méthode de streaming permettant la manipulation de vidéo avec une haute qualité et précision d'image.

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

L'année 2010 a marqué la confirmation de la percée aux Etats-Unis des produits Dalet destinés à la télévision, avec de nouvelles commandes des grands diffuseurs acquis comme références les années précédentes, notamment les groupes NBC et Time Warner, et des nouveaux clients, tels que le géant du téléachat QVC. En Europe également, des projets importants ont été menés, notamment en France (France Télévisions, Canal+)

En 2011, Dalet table sur une poursuite du développement de son activité en Europe, aux Etats Unis, et en Asie (nouveaux projets en Inde, premiers projets au Japon). Les marchés les plus prometteurs pour les années à venir s'articuleront autour de 3 domaines :

- Les solutions de Media Asset Management, en passe de devenir le premier segment d'activité de la société en terme de chiffre d'affaires. Il s'agit de permettre aux diffuseurs et plus largement, aux producteurs de contenus multimédias, d'organiser et de mieux valoriser leurs contenus audio et/ou vidéo, au travers d'outils puissants de classification, recherche, ordonnancement des tâches de production, et diffusion vers des plateformes de diffusions nouvelles qui constituent autant de nouvelles sources de revenus.
- Les solutions pour les salles de rédaction (News), domaine dans lequel la société a désormais des références prestigieuses dans les principaux marchés mondiaux
- Les solutions pour le Sport, avec la nouvelle offre Sports Factory.

13 PREVISION OU ESTIMATION DU BENEFICE

Le Groupe ne présente aucune estimation ou prévision de ses résultats futurs.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

14.1 MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GENERALE

Monsieur David LASRY, Président du Conseil d'Administration.

Autres fonctions : Néant.

Monsieur David Lasry, 47 ans, de nationalité britannique, fondateur de Dalet, est Président du conseil d'administration de la société depuis 1997. Il est diplômé de l'Ecole Centrale de Paris, d'un DEA de Mathématiques appliquées et d'un PhD de Northwestern University.

Monsieur Stéphane GUEZ, Directeur Général Délégué et Administrateur.

Autres fonctions : Directeur Produit. Président de Dalet Digital Media Systems USA Inc. (filiale nord-américaine).

Monsieur Stéphane GUEZ, 48 ans, de nationalité française, fondateur de Dalet, est Directeur Produit. Il est diplômé de l'Ecole Centrale de Paris, d'un doctorat en Intelligence Artificielle et d'un Post-Doctorat de University of Rochester. Il a exercé auparavant les fonctions de Chef de Projet dans le laboratoire de Recherche & Développement du groupe Bull (CEDIAG).

Monsieur Salomon ELHADAD, Administrateur.

Autres fonctions : Directeur de la filiale Gefen Ltd.

Monsieur Salomon ELHADAD, 50 ans, de nationalité française, fondateur de Dalet, est responsable Software Engineering du Groupe depuis 1994. Il est docteur en médecine et a exercé auparavant les fonctions de responsable technique de la société Quaternaire Informatique.

Monsieur Michael ELHADAD, Administrateur.

Autres fonctions : Directeur Recherche et Développement.

Monsieur Michael ELHADAD, 47 ans, de nationalité française, fondateur de Dalet, est directeur de la Recherche & Développement du Groupe. Il est diplômé de l'Ecole Centrale de Paris et d'un PhD en Intelligence Artificielle de Columbia University.

Il est précisé que Messieurs Salomon ELHADAD et Michael ELHADAD sont frères.

Monsieur Stéphane SCHLAYEN, Directeur Général Délégué

Monsieur Stéphane SCHLAYEN, 50 ans, de nationalité française, est Directeur Général Délégué en charges de Ventes et des Opérations. Il est diplômé de l'Ecole Supérieure d'Electricité.

Windcrest Partners

Représentée par Monsieur Michaël GELLERT.

Autres fonctions : Administrateur de la société ENNOV.

Il n'existe aucune incrimination ou sanction publique officielle prononcée contre les membres des organes d'Administration ou de Direction Générale par des autorités statutaires ou réglementaires.

14.2 CONFLITS D'INTERETS

A l'exception de la détention d'un nombre significatif d'actions par certains des mandataires sociaux, la société n'a pas connaissance de conflit d'intérêt existant ou potentiel entre elle et les personnes visées au paragraphe 14.1.

Il n'existe pas de contrat de services liant les membres des organes d'administration ou de direction à la société ou ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 REMUNERATIONS

Les rémunérations indiquées sont des rémunérations brutes incluant les avantages en nature et les éléments variables attribués en fonction du respect des objectifs budgétaires du Groupe.

Il est précisé que Monsieur Lasry bénéficie d'un régime d'assurance chômage spécifiques aux mandataires sociaux (GSC auprès de GAN Assurances) pour lequel les avantages en nature correspondants lui sont réintégrés.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social.

Nom et Fonctions du dirigeant mandataire social	2009	2010
David LASRY - PDG		
<i>Rémunérations dues au titre de l'exercice</i>	150 746	148 118
<i>Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice</i>	néant	néant
<i>Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice</i>	néant	124 800
TOTAL	150 746	272 918
Stéphane GUEZ - DGD administrateur		
<i>Rémunérations dues au titre de l'exercice</i>	137 828	143 809
<i>Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice</i>	néant	néant
<i>Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice</i>	néant	124 800
TOTAL	137 828	268 609
Salomon ELHADAD – administrateur		
<i>Rémunérations dues au titre de l'exercice</i>	174 439	207 453
<i>Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice</i>	néant	néant
<i>Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice</i>	néant	néant
TOTAL	174 439	207 453
Michael ELHADAD – administrateur		
<i>Rémunérations dues au titre de l'exercice</i>	164 023	212 983
<i>Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice</i>	néant	néant
<i>Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice</i>	néant	néant
TOTAL	164 023	212 983
Windcrest Partner – administrateur		
<i>Rémunérations dues au titre de l'exercice</i>	néant	néant
<i>Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice</i>	néant	néant
<i>Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice</i>	néant	néant
TOTAL	0	0
Stéphane SCHLAYEN - DGD non administrateur		
<i>Rémunérations dues au titre de l'exercice</i>	190 918	179 245
<i>Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice</i>	néant	néant
<i>Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice</i>	néant	néant
TOTAL	190 918	179 245

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social.

Nom et Fonctions du dirigeant mandataire social	2009		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
David LASRY - PDG				
<i>Rémunération fixe</i>	112 320	122 396	112 320	121 788
<i>Rémunération variable</i>	28 350	22 950	26 330	28 230
<i>Jetons de présence</i>	0	na		na
<i>Avantages en nature</i>	10 076	na	9 468	na
TOTAL	150 746	145 346	148 118	150 018
Stéphane GUEZ - DGD administrateur				
<i>Rémunération fixe</i>	107 544	107 544	113 146	113 146
<i>Rémunération variable</i>	30 284	24 692	30 663	31 945
<i>Jetons de présence</i>	0	0	0	0
<i>Avantages en nature</i>	0	0	0	0
TOTAL	137 828	132 236	143 809	145 091
Salomon ELHADAD - administrateur				
<i>Rémunération fixe</i>	106 679	106 679	130 230	130 230
<i>Rémunération variable</i>	29 138	28 345	33 332	14 141
<i>Jetons de présence</i>	0	0	0	0
<i>Avantages en nature</i>	39 415	39 415	43 892	43 892
TOTAL	175 232	174 439	207 453	188 262
Michael ELHADAD - administrateur				
<i>Rémunération fixe</i>	101 420	101 420	133 362	133 362
<i>Rémunération variable</i>	29 138	28 345	33 332	14 141
<i>Jetons de présence</i>	0	0	0	0
<i>Avantages en nature</i>	34 258	34 258	46 289	46 290
TOTAL	164 816	164 023	212 983	193 792
Windcrest Partner - administrateur				
<i>Rémunération fixe</i>	néant	néant	néant	néant
<i>Rémunération variable</i>	néant	néant	néant	néant
<i>Jetons de présence</i>	néant	néant	néant	néant
<i>Avantages en nature</i>	néant	néant	néant	néant
TOTAL				
Stéphane SCHLAYEN - DGD non administrateur				
<i>Rémunération fixe</i>	120 000	120 772	120 000	121 832
<i>Rémunération variable</i>	70 146	47 767	57 413	65 733
<i>Jetons de présence</i>	na	na	na	na
<i>Avantages en nature</i>	772	na	1 832	na
TOTAL	190 918	168 539	179 245	187 565

Jetons de présence : aucun des administrateurs en poste n'a bénéficié de jetons de présence.

Stock Options

Aucun des administrateurs en poste ne bénéficie d'Options de souscription d'actions.

Administrateurs	Options de souscription d'action :		
	accordées pendant l'exercice	levées pendant l'exercice	exerçables (accordées au titre d'exercices antérieurs)
M. David Lasry	Néant	Néant	Néant
M. Stéphane Guez	Néant	Néant	Néant
M. Salomon Elhadad	Néant	Néant	Néant
M. Michael Elhadad	Néant	Néant	Néant
Windcrest Partners	Néant	Néant	Néant

Autres dirigeants	Options de souscription d'action :		
	accordées pendant l'exercice	levées pendant l'exercice	exerçables (accordées au titre d'exercices antérieurs)
M. Stéphane Schlayen (Directeur Général Délégué)	Néant	Néant	Néant

Actions Gratuites

Des actions gratuites (ISIN FR0000076176) ont été attribuées sur décision du conseil d'administration, dans les proportions suivantes :

Dirigeant	Date du Plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions (euros)	Date d'acquisition	Date de Disponibilité	Conditions de performance
Stéphane Schlayen DGD non administrateur	18/07/2006	50.000	59.500	18/07/2008	17/07/2010	Non
	11/09/2007	50.000	59.500	11/09/2009	11/09/2011	Non
David Lasry PDG	30/08/2010	160.000	124.800	29/08/2012	29/08/2014	Oui
Stéphane Guez DGD - administrateur	30/08/2010	160.000	124.800	29/08/2012	29/08/2014	Oui

15.2 RETRAITES

Il n'existe pas d'engagement de retraite pris pour les dirigeants justifiant une provision dans les comptes au 31 décembre 2010, en dehors de la quote-part relative à Stéphane SCHLAYEN, Directeur Général Délégué et par ailleurs titulaire d'un contrat de travail dans le calcul des indemnités de départ à la retraite légale (IAS 19 Avantages du personnel).

Par ailleurs, il est précisé que Messieurs LASRY et SCHLAYEN bénéficient d'un contrat de retraite complémentaire dont les cotisations ont représenté 7 milliers d'euros chacun au cours de l'exercice.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 DATE D'EXPIRATION DES MANDATS

Monsieur David LASRY, Président du Conseil d'Administration.

Désigné en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale en date du 26 juin 2009 pour une période de 6 exercices), expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2015.

Monsieur Stéphane GUEZ, Directeur Général Délégué et Administrateur.

Désigné en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale en date du 26 juin 2009 pour une période de 6 exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2015.

Monsieur Salomon ELHADAD, Administrateur.

Désigné en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale en date du 26 juin 2009 pour une période de 6 exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2015.

Monsieur Michaël ELHADAD, Administrateur.

Désigné en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale en date du 26 juin 2009 pour une période de 6 exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2015.

Windcrest Partners

Représentée par Monsieur Michaël GELLERT.

Nommé par l'Assemblée Générale du 30 juin 2005 pour une période de 6 exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2010. Le mandat d'administrateur de Wincrest Partners a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 28 juin 2011.

Autres fonctions : Administrateur de la société ENNOV.

16.2 CONTRATS DE SERVICE ENTRE LES DIRIGEANTS ET LA SOCIETE OU SES FILIALES

Néant

16.3 COMITE D'AUDIT OU DES REMUNERATIONS

A ce jour, le conseil d'administration n'a pas mis en place de comité d'audit ni de comité des rémunérations.

16.4 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE DANS LA SOCIETE.

RAPPORT DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

A l'assemblée générale mixte du 28 juin 2011

Mesdames, Messieurs,

En application des articles L. 225-37 al.6 et L. 225-68 al. 7 du Code de commerce, le Président de votre conseil d'administration vous rend compte, aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration (1),
- modalités Particulières Relatives à la Participation des Actionnaire aux Assemblées Générales (L. 225-37 al 8 et L. 225-68 al 9 du Code de Commerce) (2),
- procédures de contrôle interne mises en place par le groupe (3).

1 - CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration se compose de :

- **David LASRY**, Administrateur et Président Directeur Général, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- **Stéphane GUEZ**, Administrateur et Directeur Général Délégué, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- **Salomon ELHADAD**, Administrateur, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- **Windcrest Partners**, Administrateur, représenté par Monsieur Michael GELLERT, Administrateur, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- **Michael ELHADAD**, Administrateur, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Conformément aux statuts, le conseil d'administration a choisi de ne pas dissocier les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général. Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il est précisé que le conseil d'administration n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Président Directeur Général en dehors de celles définies par la loi. Le Président est assisté de deux Directeurs Généraux Délégués, Messieurs GUEZ et SCHLAYEN, lui-même non administrateur.

Le conseil d'administration n'a pas jugé nécessaire au cours de l'exercice de se doter d'un règlement intérieur précisant ses règles de fonctionnement, ni de constituer de comité spécialisé.

Par ailleurs, il n'a pas été attribué de jetons de présence.

Le domaine d'action du conseil d'administration a compris la validation de la stratégie et des orientations du groupe, les opérations significatives (investissements, restructurations, ...) et le suivi de leur exécution ainsi que l'information importante fournie aux actionnaires et aux marchés financiers.

La société fait référence au code de gouvernement d'entreprise MiddleNext. Cependant, compte tenu de sa taille, elle n'a pas jugé utile d'y souscrire intégralement mais applique à ce jour certaines mesures, parmi lesquelles :

Dalet, S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2010

- il n'existe pas d'indemnité de départ à verser aux Dirigeants
- le Président Directeur Général n'a pas de contrat de travail
- la rémunération des dirigeants mandataires pour environ 25% du total est subordonnée à la performance du groupe
- le conseil d'administration compte un administrateur indépendant.

Nous améliorons notre contrôle interne pour tendre à l'application dudit code.

Aux rendez-vous obligatoires du conseil d'administration se sont ajoutées les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires.

Les administrateurs se sont vu remettre soit préalablement, soit en séance, les documents nécessaires aux débats et à la prise de décision avec identification des risques éventuels, dans le respect des contraintes réglementaires et de l'intérêt social.

Au cours de l'année 2010 le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises avec un taux d'assiduité de 69 %, traitant en synthèse les questions suivantes :

Date	Ordre du jour	Administrateurs présents	Administrateurs absents
15 mars 2010 10h30 (1ere partie)	<ul style="list-style-type: none"> - Examen et arrêté des comptes 2009 (*) - Pouvoirs, - Questions diverses. (*) ODJ reporté au 19 avril 2010	<ul style="list-style-type: none"> ➤ David Lasry, ➤ Salomon Elhadad, ➤ Stéphane Guez, ➤ ERIP ➤ Windcrest Partners. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Michael Elhadad
15 mars 2010 11h00 (2ème partie)	<ul style="list-style-type: none"> - Budget 2010, - Examen de l'activité du 1er trimestre 2010 - Information sur le « product roadmap » - Questions diverses. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ David Lasry, ➤ Salomon Elhadad, ➤ Stéphane Guez, ➤ ERIP ➤ Windcrest Partners. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Michael Elhadad
19 avril 2010 10h00	<ul style="list-style-type: none"> - Examen et arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009, - Proposition d'affectation du résultat, - Examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, - Point sur les mandats des administrateurs et des Commissaires et Comptes, - Proposition de renouvellement du programme de rachat d'actions, - Proposition de renouvellement d'autorisation de mise en place d'un plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions, - Proposition de renouvellement de délégations de compétence au Conseil en vue de procéder à certaines augmentations de capital, - Convocation des actionnaires à une assemblée générale ordinaire et extraordinaire et fixation de la date et de l'ordre du jour, - Élaboration du texte des résolutions proposées à l'assemblée et des rapports du Conseil d'administration, - Proposition de modification des statuts, - Prise d'acte de la démission d'un administrateur - Pouvoirs, - Questions diverses. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ David Lasry, ➤ Stéphane Guez, ➤ Salomon Elhadad, ➤ Michael Elhadad. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Windcrest Partners

Date	Ordre du jour	Administrateurs présents	Administrateurs absents
17 juin 2010 11h00	<ul style="list-style-type: none"> - Revue de l'activité du semestre - Ajustements sur le Budget 2010 - Projet d'acquisition de la Société Gruppo TNT - Souscription d'un emprunt bancaire dans le cadre de ce projet d'acquisition et constitution des garanties à fournir - Pouvoirs, - Questions diverses. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ David Lasry, ➤ Stéphane Guez, ➤ Windcrest Partners, 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Salomon Elhadad ➤ Michael Elhadad
30 août 2010 14h00	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation des comptes semestriels (examen et arrêté des comptes sociaux intermédiaires au 30 juin 2010, examen et arrêté des comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2010, Présentation du rapport relatif à l'activité de la société et à la gestion du groupe au cours du premier semestre 2010) ; - Approbation du communiqué de presse sur les comptes semestriels ; - Attribution d'actions gratuites ; - Pouvoirs au Président Directeur Général. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ David Lasry, ➤ Stéphane Guez, ➤ Salomon Elhadad ➤ Michael Elhadad 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Windcrest Partners,
4 octobre 2010 10h00	<ul style="list-style-type: none"> - Transfert de siège social, - Modification de l'article 4 des statuts, - Autorisation d'une convention règlementée, - Autorisation donnée aux administrateurs de la société SEVEN de céder un actif - Revue de l'activité - Pouvoirs. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ David Lasry, ➤ Stéphane Guez, ➤ Salomon Elhadad ➤ Windcrest Partners, 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Michael Elhadad

2. MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRE AUX ASSEMBLEES GENERALES (L 225-37 AL 8 ET L 225-68 AL 9 DU CODE DE COMMERCE)

Nous nous referons à l'article 23 des Statuts ci-après :

« Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, ou de prendre part aux votes par correspondance, ou encore par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication, dans les conditions légales et réglementaires.

Les titulaires d'actions nominatives sont admis sur simple justification de leur identité.

Les actionnaires qui n'ont pas libéré leurs actions des versements exigibles n'ont pas accès à l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par la loi et les règlements, adresser leur formule de procuration concernant toute assemblée générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du Conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission. »

3. PARITE

Le conseil d'administration des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé doit atteindre un pourcentage d'au moins 20% de femmes dans un délai de 3 ans et d'au moins 40% dans un délai de 6 ans.

Les délais sus mentionnés courent à compter du 19 avril 2010.

Dalet n'a pas, à ce jour, pu mettre en œuvre cette mesure malgré ses efforts.

Dalet précise qu'elle dispose d'un délai qu'elle estime suffisant pour mettre en œuvre cette

Dalet, S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2010

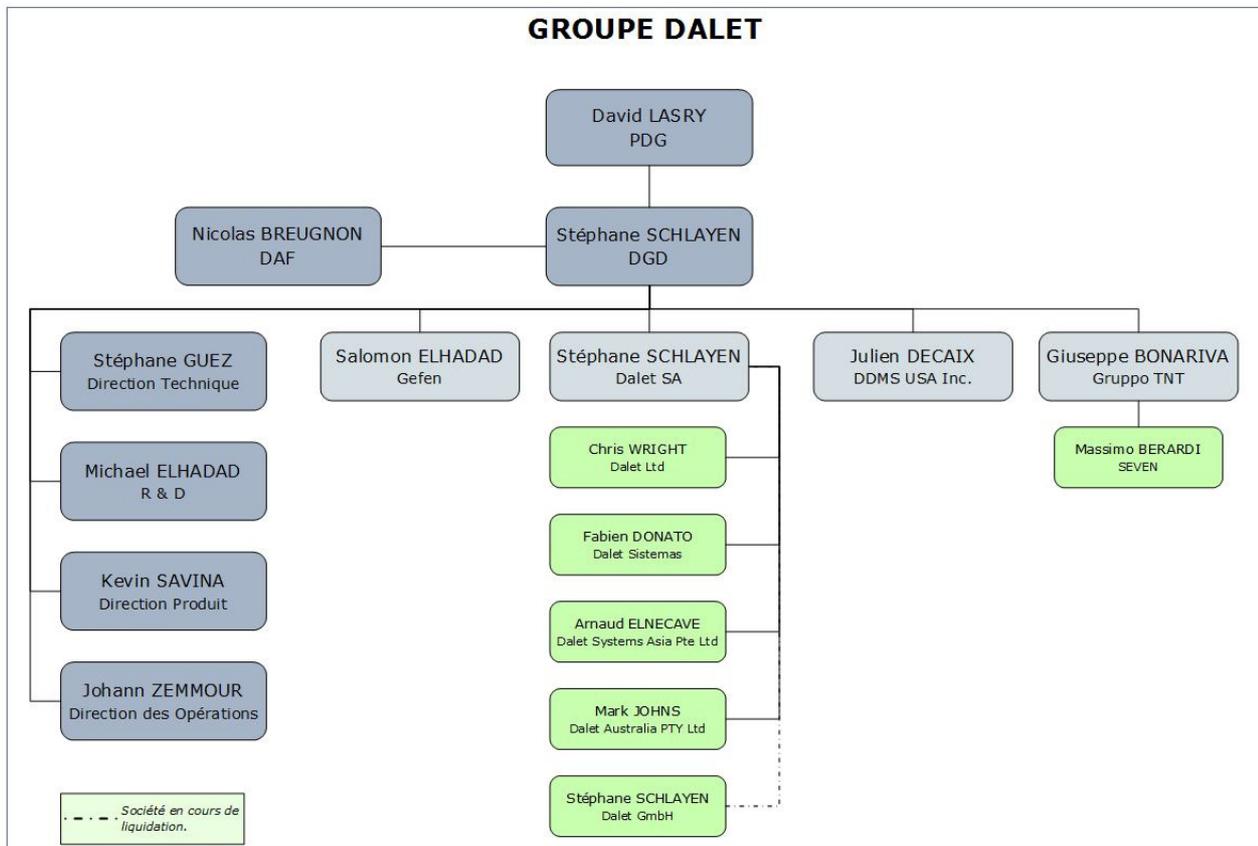
recommandation avant le 19 avril 2013.

4. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LE GROUPE

Le groupe Dalet est organisé de la façon suivante :

- trois « Business Units » opérationnelles basées à New York, Paris et depuis le 1^{er} juillet 2010, Gardone Val Trompia (région de BRESCIA, Italie). La société Dalet exerce conjointement depuis Paris une activité de holding pour le groupe et d'unité opérationnelle
- un centre de R &D et différentes implantations commerciales et techniques rattachées aux «Business Units ».

La direction du groupe est représentée de la façon suivante :



4.1 Objectifs du Contrôle Interne

Il est rappelé que le dispositif de contrôle interne de Dalet vise, à partir d'une analyse des principales sources de risques propres au groupe et d'une réflexion sur l'encadrement de ces risques :

- d'une part à s'assurer que les membres de l'entreprise se conforment aux lois et règlements, aux règles et normes internes applicables et inscrivent leurs comportements et la réalisation des opérations dans le cadre des valeurs, orientations et objectifs définis par les organes sociaux ,
- d'autre part à vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation de l'entreprise.

Ce rapport contient un inventaire des risques existant et un recensement des procédures en vigueur dans le groupe.

En dépit des efforts accomplis, il convient de rappeler que tout dispositif de prévention des risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans le domaine comptable et financier, n'offre qu'une assurance raisonnable mais ne saurait représenter une garantie absolue.

4.2 Organisation du contrôle interne et rôle des différents intervenants :

Le contrôle interne au sein de la Société est défini comme le processus mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction générale et le personnel en vue de fournir une assurance raisonnable quant à l'accomplissement des objectifs suivants :

- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la sauvegarde des actifs.

La Direction Générale groupe définit et planifie les objectifs d'exploitation de la société et de ses filiales qui sont traduits dans le Budget annuel. Ces dispositions sont mises en œuvre par les différents responsables opérationnels.

Le « **Directeur Administratif et Financier** » a pour mission pour le groupe.

- de mettre en place et d'animer les différents reportings permettant le pilotage financier,
- d'informer le Président, les Directeurs du groupe et le conseil d'administration régulièrement sur les écarts,
- de définir les procédures administrative et financière, et de vérifier leur bonne application dans le groupe,
- d'encadrer et de coordonner les travaux des équipes comptables.

La consolidation des comptes est assurée par une équipe interne placée sous l'autorité d'un « **Chef Comptable** », avec pour missions :

- de contrôler la fiabilité des processus de collecte et de traitement des données de base de l'information financière,
- de garantir que les états financiers sociaux sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et du principe de permanence des méthodes comptables, et donnent une vision sincère de l'activité et de la situation de la société,
- d'assurer la disponibilité des informations financières sous une forme et dans les délais requis.
-
- Chaque société du groupe possède sa propre équipe comptable qui reporte à Paris.

4.3 Description synthétique des procédures de Contrôle Interne

4.3.1 Contrôle de Gestion

Le **budget annuel** est mensualisé et détaillé au niveau le plus fin pour chaque société sur la base de comptes contributifs ne tenant pas compte des opérations intergroupes.

Un budget consolidé est établi en appliquant les normes de consolidation du groupe en dehors de certains traitements relatifs aux IFRS dont le suivi mensuel ralentirait la préparation des états.

Le budget préparé pour l'année 2010 a été conçu pour permettre la consolidation mensuelle de l'ensemble des sociétés du groupe. Compte tenu de l'entrée dans le périmètre de consolidation de la société Gruppo TNT au 1^{er} juillet 2010, les données relatives à cette société ont fait l'objet d'un traitement spécifique.

La gestion budgétaire n'est alimentée que par des données comptables après clôture mensuelle des comptes des filiales selon un processus prédéfini.

Chaque mois, il est établi un reporting financier pour chaque société comprenant un compte d'exploitation consolidé et contributif comparé au budget, un bilan consolidé et un tableau de flux de trésorerie. Ce rapport mensuel au format chaque mois identique est complété d'analyses ponctuelles.

Tableaux de bord

Différents tableaux de bords sont destinés au suivi des entrées en commandes et prévision de facturation, de la trésorerie et de la position des comptes clients.

Le carnet de commande est revu régulièrement et qualifié en vertu des dates de livraisons anticipées.

Par ailleurs, l'ensemble des documents relatif aux opportunités d'affaires est centralisé dans une base de données commune à tous les commerciaux du groupe. La mise à jour régulière de cette base selon un processus hiérarchisé et en vertu de critères précis permet d'évaluer la probabilité de succès des opportunités.

La Recherche et Développement

1. **L'équipe produit** : les chefs de produits remontent à partir de leur expérience terrain ou des réponses aux appels d'offres, les demandes de nouvelles fonctionnalités à développer. C'est également à travers la Direction Produit que sont effectués les travaux de recherche pure et de veille technologique.
2. **Le développement et la gestion de la qualité.**

Les méthodes de développement de la société ont changé de façon spectaculaire courant 2010 avec la mise en place d'une nouvelle méthode de travail appelée « Scrum ». Il s'en est suivi une réorganisation des équipes en charge du développement des logiciels.

La méthode « Scrum » est une méthodologie incrémentale de gestion de projets souvent rencontrée dans le développement logiciel. Les itérations sont appelées « sprint ».

Au cours de chaque «sprint», typiquement une période de deux à quatre semaines, l'équipe crée une augmentation du produit potentiellement livrable. A chaque « sprint » est associée une liste de fonctionnalités à réaliser. Ces items sont décomposés par l'équipe en tâches élémentaires de quelques heures.

Dans le « scrum », les rôles sont les suivants :

Le Directeur de produit (Product Owner) est le représentant des clients et utilisateurs. C'est lui qui définit l'ordre dans lequel les fonctionnalités seront développées et qui prend les décisions importantes concernant l'orientation du projet.

Le Scrum Master est un facilitateur, responsable de l'élimination des obstacles à la capacité de l'équipe à atteindre l'objectif. Il garantit que le processus « Scrum » est utilisé comme prévu.

L'équipe est responsable de la livraison du produit. Une équipe se compose généralement de 5 à 9 personnes qui font le travail d'analyser, concevoir, développer, tester, communiquer, documenter, ...

Le support Technique

Le groupe met à la disposition de ses clients sous contrat de support un service « Hot Line » permettant de traiter les incidents par appels téléphoniques. Cette intervention, dite de niveau 1, fera juste l'objet d'un enregistrement si l'intervention au téléphone permet de traiter le problème. On va parler de niveau 2, si l'intervention se limite au service support, ou de niveau 3 si elle nécessite l'intervention des équipes de développement.

Les bogues sont des incidents de fonctionnement reproductibles. Ils sont qualifiés et renseignés après certaines vérifications. Différentes tâches s'enchaînent jusqu'au traitement du bogue : hiérarchisation, planification des ressources, traitement et test de la correction, intégration à un patch correctif, mise à la disposition des clients.

Gestion des projets

La base des projets est un outil qui permet de faire le lien entre les éléments financiers et techniques relevant de la gestion de projet et les contraintes techniques liées à la version du logiciel en cours

d'installation.

Le chef de projet peut ainsi avoir une vue sur l'avancement des développements en cours identifiés pour les besoins du projet.

C'est également une base documentaire qui permet de partager des courriers, des éléments contractuels, des documents techniques ou financiers.

Des modèles existent pour répondre aux besoins de la gestion de projet.

La base est alimentée par des suggestions postées par les utilisateurs ou les nouveaux modèles introduits après validation.

Gestion des temps

Les différents collaborateurs renseignent les temps passés et la nature des différentes tâches effectuées au moyen du logiciel Journyx Timesheet (Journyx est certifié SAS 70 aux Etats Unis depuis le 1^{er} janvier 2008). Cela peut concerner les projets de développement sur lesquels la société travaille. L'investissement consenti sur chaque projet R&D peut ainsi être quantifié, en prenant en compte toutes les étapes du cycle de développement du produit.

Les temps des équipes travaillant sur les projets en cours d'installation sont également recensés dans la base, permettant de faire des mesures d'avancement.

Acceptation des commandes

Un circuit de validation des offres permet de diffuser « pour discussion » ou « pour validation » la réponse aux appels d'offres significatifs. Une cellule technique du centre de R&D est chargée de valider les aspects techniques.

Les commandes font ensuite l'objet d'un enregistrement dans une base de gestion commerciale. Un POC « Purchase Order Confirmation » est adressé au client, sanctionnant l'acceptation des termes de la commande par Dalet. L'ensemble des POC « ouverts », c'est-à-dire non facturés est revu régulièrement par les acteurs du processus de facturation au cours d'une réunion. Il existe en moyenne deux réunions de facturation par mois dans les « Business Units » du groupe. Ces données sont compilées automatiquement afin de fournir une vision consolidée des différentes sociétés.

Note de Frais

Du fait de son activité internationale, le groupe génère un niveau important des dépenses de voyage et déplacement. Les missions font l'objet d'une approbation préalable. Les notes de frais sont ensuite soumises pour validation et paiement (circuit électronique de validation).

Constatation du chiffre d'affaires.

A chaque arrêté mensuel des comptes, la facturation et les ajustements de chiffre d'affaires font l'objet d'une revue en fonction des règles de reconnaissance du chiffre d'affaires du groupe. La facturation est ensuite transférée dans la comptabilité.

Un rapprochement est effectué entre la gestion commerciale et la comptabilité pour valider l'exhaustivité de l'opération.

A l'occasion de chaque déclaration trimestrielle du chiffre d'affaires, le Groupe procède à une revue de l'avancement sur projets, et comptabilise les ajustements mis en évidence.

4.3-2 Procédures de Gestions des Risques

Contrôle des encaissements et de la trésorerie

Les risques de fraude interne sont réduits grâce à la dissociation des tâches. Les moyens de paiements sont mis en œuvre de façon autonome et sans l'intervention des signataires. Par ailleurs, les signatures bancaires autorisées sont régulièrement mises à jour et documentées.

Les plus petites filiales (Australie, Espagne, Angleterre, Singapour) fonctionnent selon un schéma « cost – plus », c'est-à-dire que pour se financer, elles facturent leurs coûts de fonctionnement à la maison mère. Les clients ne sont pas facturés par ces filiales, ceux-ci passant leurs commandes à la maison mère. Ce schéma permet de limiter les flux financiers transitant par les petites filiales et d'en simplifier le contrôle.

Engagements de dépenses

Le groupe a mis en place un système de validation électronique des engagements de dépenses (BED) centralisé dans une base de données commune aux différentes entités du groupe. La validation des engagements s'opère par profil acheteur et comporte deux niveaux de validation. En outre, selon la nature de l'engagement sont définies les personnes notifiées qui ne participent pas au processus de validation mais pour qui l'information sur l'opération en cours peut être pertinente. Certains fournisseurs jugés sensibles ont pour consigne de refuser toute commande non assortie d'un BED comportant les deux autorisations.

Risques relatifs à l'information Comptable

L'ensemble des entités du groupe reportent leurs comptes mensuellement. Les comptes sont comparés au budget et au N- 1, puis consolidés. Chaque arrêté des comptes sociaux et consolidés fait l'objet d'une présentation complète des différents postes d'inventaire. La présentation au format légal est complétée d'une présentation au format « budgétaire » pour faciliter la revue analytique des administrateurs.

Toutes les entités étrangères sont suivies par des experts comptables qui participent à la revue mensuelle des comptes, voire assurent la tenue de comptabilité pour les plus petites d'entre elles.

Le groupe utilise différents logiciels de comptabilité et de consolidation fournis dans des versions standard par des éditeurs de logiciels reconnus sur leur marché.

Les travaux des Commissaires aux comptes s'organisent autour d'une réunion d'option préalablement aux travaux d'inventaire qui permet d'aborder les questions techniques. En fin de mission, une réunion de synthèse permet au Président de recueillir leurs remarques.

Les comptes provisoires sont ensuite arrêtés par le conseil d'administration.

4.3-3 Sécurité informatique et système d'information

Le groupe met en œuvre les procédures standards de sécurité informatique des logiciels développés, de ses outils de travail ou de communication :

- Copies de sauvegarde régulières des sources des programmes en cours de développement, et des contenus de ses systèmes d'informations,
- Dépôt des codes source auprès d'un organisme international,
- Mise à jour des serveurs et des postes clients vers les dernières versions Windows apportant ainsi plus de sécurité et corrigeant les failles de sécurité connues,
- Protection contre les attaques informatiques extérieures (programmes coupe-feu, anti-virus avec mise à jour automatique quotidienne sur les postes de travail, outils anti-spam),
- Protection anti-virus du serveur intégrant une protection contre les envois d'informations personnelles non demandées et non autorisées (anti tamper),
- Sauvegarde des postes administratifs et comptables par une sauvegarde individuelle systématique des ordinateurs sur un disque dur externe,
- Attribution d'un disque dur externe aux chefs de projets, chefs produits ..., destiné à la sauvegarde de leur poste de travail par une sauvegarde individuelle régulière et systématique,
- Sauvegarde externes des données sensibles,
- Mise à jour de notre logiciel de messagerie Lotus vers une version plus actuelle en termes de sécurité (Lotus Domino server version 8),
- Installation d'un serveur de grande capacité (1 To) pour une meilleure sauvegarde des données individuelles.
- La téléphonie permet un renvoi individuel des lignes bureau vers un numéro fixe ou mobile de manière instantanée,
- La réception des emails peut se faire sur les téléphones mobiles
- Nouvelle climatisation de la salle informatique adaptée à la capacité d'accueil de plusieurs serveurs
- Wi-Fi invité entièrement séparé du réseau Dalet
- Installation d'un nouveau firewall sur plateforme Windows 2008 server, plus sécurisé
- Accès à l'étage par code sécurisé au niveau des ascenseurs en dehors de la plage horaire travaillée (système OTIS PASS 2000)

4.4 Principes et règles de rémunération des dirigeants.

Conformément à la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, nous vous présentons les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations accordées aux mandataires sociaux.

Salaires

Les mandataires sociaux sont rémunérés avec une partie fixe et une partie variable. La partie variable représente environ 25% de la rémunération totale. Son mode de calcul dépend de la réalisation des objectifs fixés dans le budget annuel, en termes de marge et de dépenses d'exploitations. Le pourcentage de réalisation, d'une part de la marge, d'autre part des dépenses d'exploitation est pondéré d'un coefficient afin de créer un effet multiplicateur, à la hausse ou à la baisse. La moyenne de ces deux valeurs est appliquée au montant de salaire variable, déterminant la prime à payer.

Notons que cette grille de rémunération est commune à l'ensemble des directeurs du groupe et s'applique dans des modalités identiques depuis plusieurs années.

Autres avantages

Les mandataires sociaux bénéficient d'avantages équivalents à ceux accordés aux Directeurs du groupe.

Stock Options et actions gratuites

Dirigeant	Date du Plan	Nombre d'actions attribuées (1)	Date d'acquisition	Date de Disponibilité
Stéphane Schlayen DGD non administrateur	18/07/2006	10.000	18/07/2008	17/07/2010
	11/09/2007	10.000	11/09/2009	11/09/2011
Autres mandataires sociaux				
David LASRY	30/08/2010	32.000	29/08/2012	29/08/2014
Stéphane GUEZ	30/08/2010	32.000	29/08/2012	29/08/2014
Salomon ELHADAD	30/08/2010	(2)		
Michael ELHADAD	30/08/2010	(2)		

(1) Les nombres d'action indiqués dans ce tableau le sont par référence aux actions regroupées selon le regroupement d'actions intervenu le 5 avril 2011 qui prévoyait une action nouvelle pour 5 actions anciennes.

(2) Le plan du 30 août 2010 a posé le principe de l'attribution de 29.000 actions gratuites chacun à MM ELHADAD en y accolant une condition suspensive qui n'était pas levée au 31 déc. 2010. Les actions n'étaient pas de ce fait juridiquement attribuées au 31 déc. 2010.

Des programmes d'attributions de Stock-options ou d'actions gratuites ont été mis en place au profit de certains salariés du groupe non administrateurs.

16.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Rapport des Commissaires aux Comptes établi
en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce
sur le rapport du président du Conseil d'administration**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société DALET et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 6 juin 2011

Les Commissaires aux Comptes

16.6 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la société DDMS USA Inc.

Le conseil d'administration du 4 octobre 2010 a autorisé la mise en place d'une convention autorisant la refacturation par DALET des dépenses engagées au titre des prestations de support fournies aux clients de DDMS USA Inc. En contrepartie de la prestation fournie, DALET perçoit une rémunération égale à 50% de la facturation de DDMS USA Inc. au client final.

Le montant comptabilisé en produits sur l'exercice 2010 s'élève à 585 534 euros.

L'administrateur concerné est Monsieur Stéphane Guez.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société DALET ANN GmbH

Nature et objet

Votre société a consenti à DALET ANN GmbH, au cours des exercices antérieurs, plusieurs abandons de créances pour un montant total de 5.228.239 euros assortis de clauses de retour à meilleure fortune.

Modalités

Les conditions de retour à meilleure fortune ont fait l'objet d'une convention autorisée par le conseil d'administration du 14 octobre 2005.

Avec la société ENNOV SA

Nature et objet

Votre société a consenti à ENNOV SA, au cours des exercices antérieurs, plusieurs abandons de créances pour un montant total de 46.916 euros assortis de clauses de retour à meilleure fortune.

Modalités

Les conditions de retour à meilleure fortune ont fait l'objet d'une convention autorisée par le conseil d'administration du 26 décembre 2001.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 6 juin 2011

Les Commissaires aux Comptes

Alain LAHMI

Deloitte & Associés

17 SALARIES

17.1 NOMBRE ET REPARTITION

L'effectif du Groupe au 31 décembre 2010 était de 202 personnes.

Le Groupe comptait 187 employés (équivalent temps plein) présents au 31 décembre 2010 contre 131 l'année précédente. La répartition entre les départements est la suivante :

	31 dec. 2010	31 dec.2009
Projets :	55	36
Recherche et développement :	65	49
Commercial et Marketing produit :	31	23
Formation et documentation :	5	4
Direction et Administration :	25	17
Support :	6	4

La majorité des employés du Groupe est recrutée à l'équivalent d'un niveau Bac + 5, de formation ingénieur ou école de commerce.

17.2 PARTICIPATION ET STOCK OPTIONS

Merci de se reporter à la *NOTE 11 : Capitaux propres* des notes annexes aux comptes consolidés pour le détail des Plans de Stock Options.

Les options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires attributaires se résument dans le tableau suivant :

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires attributaires et options levées par ces derniers en 2010	Nombre	Prix	Date d'échéance	Plan
Options consenties durant l'exercice 2010 par l'émetteur ou toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options :	Néant			
Options levées durant l'exercice 2010 :	Néant			

Les salariés de Dalet SA bénéficient des dispositions légales en matière de participation. Il n'a pas été versé de participation en 2010.

Un accord d'intéressement au profit du personnel salarié de Dalet SA a été conclu le 11 décembre 2009 avec une première application en 2010. Le montant de la participation à verser au titre de l'exercice 2010 s'élève à 17 milliers d'euros.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

18.1.1 Capital et Droits de votes au 31 décembre 2010

A la connaissance de la société, la répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2010 est la suivante :

<u>Actionnaires</u>	31-déc-09				31-déc-10			
	Actions		Droits de vote		Actions		Droits de vote	
<u>Dirigeants</u>								
Michaël Elhadad	571 746	3,24%	1 143 492	5,22%	596 746	3,38%	1 168 492	5,36%
Salomon Elhadad	51 789	0,29%	103 578	0,47%	76 789	0,44%	128 578	0,59%
David Lasry	579 342	3,28%	1 043 417	4,76%	579 342	3,28%	1 043 417	4,78%
Stéphane Guez	550 958	3,12%	1 101 916	5,03%	575 958	3,26%	1 126 916	5,17%
Stéphane Schlayen	100 000	0,57%	100 000	0,46%	106 188	0,60%	156 188	0,72%
<u>Autres actionnaires</u>								
Charles Sitbon	414 553	2,35%	829 106	3,78%	414 553	2,35%	829 106	3,80%
David Amselem	661 225	3,75%	1 322 450	6,04%	561 255	3,18%	1 122 510	5,15%
<u>Investisseurs</u>								
JG Partnership Ltd	34 480	0,20%	68 960	0,31%	34 480	0,20%	68 960	0,32%
ERIP	2 636 473	14,94%	2 636 473	12,03%	1 826 230	10,35%	1 826 230	8,37%
Windcrest Partners Ltd	1 485 218	8,42%	2 970 436	13,56%	1 635 218	9,27%	3 120 436	14,31%
OTC Asset Management	1 211 525	6,87%	1 211 525	5,53%	1 211 525	6,87%	1 211 525	5,55%
AGF Private Equity	403 626	2,29%	403 626	1,84%	403 626	2,29%	403 626	1,85%
<u>Auto détention</u>								
	néant				49 000	0,28%		
<u>Divers nominatif</u>								
	100 426	0,57%	129 718	0,59%	269 214	1,53%	296 505	1,36%
<u>Public</u>								
	8 846 003	50,13%	8 846 003	40,37%	9 307 240	52,74%	9 307 240	42,67%
<u>Total</u>	17 647 364	100,00%	21 910 700	100,00%	17 647 364	100,00%	21 809 729	100,00%

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

18.1.2 Franchissements de seuils au cours de l'exercice 2010

- Par courrier reçu le 26 février 2010, complété par un courrier reçu le 1er mars, la société par actions simplifiée Edmond de Rothschild Investment Partners (47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75401 Paris Cedex 08) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 26 octobre 2009, le seuil de 15% du capital de la société DALET et détenir à cette date 2 638 356 actions DALET représentant autant de droits de vote, soit 14,95% du capital et 12,15% des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions DALET sur le marché.

La société Edmond de Rothschild Investment Partners a précisé détenir au 25 février 2010, 2 590 067 actions DALET représentant autant de droits de vote, soit 14,68% du capital et 11,82% des droits de vote de la société.

- Par courrier reçu le 27 décembre 2010, complété par un courrier reçu le 29 décembre 2010, la société par actions simplifiée Edmond de Rothschild Investment Partners (47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75401 Paris Cedex 08) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 16 décembre 2010, le seuil de 10% des droits de vote de la société DALET et détenir à cette date 1 986 230 actions DALET représentant autant de droits de vote, soit 11,26% du capital et 9,07% des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions DALET sur le marché. Le déclarant a précisé détenir, au 29 décembre 2010, 1 906 230 actions DALET représentant autant de droits de vote, soit 10,80% du capital et 8,70% des droits de vote.
- Par courrier reçu le 18 mars 2011, complété par un courrier reçu le 23 mars 2011, M. John Pinto a déclaré, à titre de régularisation, pour son compte et celui de ses enfants mineurs, avoir franchi en hausse, le 9 mars 2011, directement et indirectement par l'intermédiaire des fonds Hinsdale LLC (Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, Country of New Castle, USA) et Soje Fund LP (324, Blackwell Street, Durham, Suite 1202 NC 27701, USA) qu'il gère, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DALET et détenir, à cette date et à ce jour, directement et indirectement, 1 184 184 actions DALET représentant autant de droits de vote, soit 6,71% du capital et 5,42% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Hinsdale LLC	645 000	3,65	645 000	2,95
Soje Fund LP	335 184	1,90	335 184	1,53
John Pinto	145 000	0,82	145 000	0,66
Enfants mineurs de John Pinto	59 000	0,33	59 000	0,27
Total John Pinto	1 184 184	6,71	1 184 184	5,42

18.2 DROITS DE VOTE DIFFERENTS DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Les principaux actionnaires bénéficient des règles régissant les droits de vote communes à l'ensemble des actionnaires.

18.3 ACTIONNARIAT DE CONTROLE

Voir paragraphe 18.1.1 *Capital et Droits de votes au 31 décembre 2010.*

18.4 ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance de Dalet, il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

18.4.1 Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte ni convention d'actionnaire à ce jour.

18.4.2 Nantissement

Le prêt bancaire relatif à l'acquisition de Gruppo TNT a été assorti d'un nantissement du fonds de commerce de 400.000 euros au profit des établissements prêteurs. A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre nantissement, garantie ou sûreté sur le capital de Dalet.

19 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter à la *NOTE 32 : Relations avec les parties liées* des notes annexes aux comptes consolidés.

20 INFORMATIONS CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS

20.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

Voir le paragraphe 1.3 *Information incluse par référence* du présent document de référence pour le renvoi aux informations financières historiques.

20.2 COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

1.	<i>Etat de la situation financière au 31 décembre 2010</i>	53
2.	<i>Compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2010</i>	54
3.	<i>Etat du résultat global de l'exercice clos le 31 décembre 2010</i>	55
4.	<i>Tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010</i>	56
5.	<i>Variation des capitaux propres du groupe</i>	57
6.	<i>Notes annexes aux comptes consolidés</i>	58
6.1.	<i>NOTES PRELIMINAIRES</i>	58
6.1.1.	<i>Informations relatives à l'entreprise</i>	58
6.1.2.	<i>Déclaration de conformité aux IFRS</i>	58
6.2.	<i>AUTRES NOTES</i>	59
6.2.1.	<i>Principes comptables</i>	59
6.2.2.	<i>Faits caractéristiques et événements postérieurs à la clôture</i>	63
6.3.	<i>NOTES SUR LE BILAN</i>	63
6.4.	<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</i>	73
6.5.	<i>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</i>	77

1. Etat de la situation financière au 31 décembre 2010

Etat de la situation financière (en milliers d'euros)	Notes	31-déc.-10 12 mois	31-déc.-09 12 mois
Goodwill	1	2 125	0
Immobilisations incorporelles	2	3 802	3 592
Immobilisations corporelles	3	896	374
Actifs financiers à long terme	4	89	66
Disponibilités bloquées à long terme	5	105	251
Autres actifs non courants	6	274	192
Impôts différés actifs	25	434	440
ACTIF NON COURANT		7 725	4 915
Stocks		278	112
Clients	7	11 014	6 190
Autres débiteurs	8	633	556
Trésorerie et équivalent de trésorerie	9	3 805	4 683
Actifs d'impôts exigibles		535	332
ACTIF COURANT		16 265	11 873
Actifs détenus en vue de la vente	10	900	
TOTAL ACTIF		24 890	16 788
Capital	11	7 059	7 059
Primes		17 209	17 209
Réserves consolidées		-15 871	-16 008
Résultat Consolidé		888	66
Réserves de conversion		827	525
Capitaux propres part du groupe		10 112	8 851
Intérêts minoritaires		5	5
CAPITAUX PROPRES		10 117	8 856
Dettes financières à long terme	12	851	38
Provisions à long terme	13	274	225
Impôts différés passifs	25	356	450
Autres passifs non courants		307	
PASSIF NON COURANT		1 788	713
Provisions à court terme	14	285	50
Dettes financières à court terme	15	1 485	328
Dettes d'impôt exigible		106	7
Fournisseurs		3 389	2 010
Dettes fiscales et sociales	16	2 731	1 810
Autres créiteurs	17	4 665	3 014
PASSIF COURANT		12 661	7 219
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	10	324	
TOTAL PASSIF		24 890	16 788

2. Compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Compte de Résultat consolidé (en milliers d'euros)	Notes	31-déc.-10 12 mois	31-déc.-09 12 mois
Chiffre d'affaires	18	25 496	19 263
Achats et autres charges externes	19	-12 278	-9 305
Charges de personnel		-9 523	-6 811
Impôts et taxes		-286	-231
Dotations amortissements	20	-2 058	-2 548
Dotations provisions nettes des reprises	21	-160	-85
Autres produits et charges	22	4	-17
Résultat Opérationnel Courant		1 195	266
Autres produits et charges opérationnels			-290
Résultat Opérationnel		1 195	-24
Produits de trésorerie		13	28
Coût de l'endettement financier brut	23	-57	-12
Coût de l'endettement financier net		-44	16
Autres produits et charges financiers	24	-22	-15
Résultat courant avant impôt		1 129	-23
Impôts sur les résultats	25	-241	89
Résultat net de l'ensemble consolidé		888	66
Dont part du groupe		888	66
Dont part des minoritaires			

Résultat net par action (en euros)	0,05 €	0,00 €
Résultat net dilué par action (en euros)	0,05 €	0,00 €
Nombre moyen d'actions	17 647 364	17 559 846
Nombre moyen d'actions dilué	18 071 364	17 671 846
Nombre d'actions ordinaires	17 647 364	17 647 364
Options de souscription d'actions	55 000	63 000
Actions gratuites	369 000	49 000

3. Etat du résultat global de l'exercice clos le 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)	31-déc-10	31-déc-09
Résultat net	888	66
Ecart de conversion	365	-37
Couverture de flux de trésorerie	0	0
Impôt différé sur couverture de flux de trésorerie	0	0
Titres disponibles à la vente	0	0
Autres produits et charges directement comptabilisés en capitaux propres	0	-5
Total des autres éléments du résultat global	365	-42
Résultat global	1 253	24
dont part du groupe	1 253	24
dont intérêts minoritaires	0	0

4. Tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE (en milliers d'euros)	31-déc-10	31-déc-09
	12 mois	12 mois
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	888	66
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	2 054	2 554
+/- perte de valeur sur actifs à long terme	0	180
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	0	-5
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	49	31
-/+ Plus et moins-values de cession	12	22
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	3 003	2 848
+ Coût de l'endettement financier net	44	-16
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	241	-89
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	3 288	2 743
- Impôts versé (B)	-217	-37
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	-1 346	-197
+/- Variation des autres actifs et passifs non courants liés à des activités à céder		
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D) = (A + B + C)	1 725	2 509
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 437	-2 356
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	71	27
+/- Incidence des variations de périmètre	-1 166	
+/- Variation des prêts et avances consentis	-7	68
= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	-3 539	-2 261
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	-41	0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	838	72
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-236	-54
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	-57	-12
+/- Autres flux liés aux opérations de financement	149	255
= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de financement (F)	653	261
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)	283	-17
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)	-878	492

Trésorerie à la clôture de l'exercice

Trésorerie et équivalents	3 805	4 683
---------------------------	-------	-------

Trésorerie à l'ouverture de l'exercice

Trésorerie et équivalents	4 683	4 191
---------------------------	-------	-------

Variation	-878	492
-----------	------	-----

5. Variation des capitaux propres du groupe

(en milliers d'euros)	Capital	Prime	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Titres de l'entreprise consolidante	Paiement fondé sur des actions	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres TOTAL
situation IFRS au 31 décembre 2008	7 010	17 209	-16 144	568	0	153	8 796	5	8 801
Résultat 2009			66				66	0	66
<i>Ecart de conversion</i>			6	-43			-37		-37
<i>Autres produits et charges directement comptabilisés en capitaux propres</i>			-5				-5		-5
Total des autres éléments du résultat global			1	-43	0	0	-42		-42
Résultat global							24	0	24
Augmentation de capital	49	0	-49				0		0
IFRS 2 - stock option	0	0	144	0	0	-113	31		31
Titres auto-contrôle			0	0	0	0	0		0
Résultat / titres auto-contrôle			0	0	0	0	0		0
situation IFRS au 31 décembre 2009	7 059	17 209	-15 982	525	0	40	8 851	5	8 856
Résultat 2010			888				888	0	888
<i>Ecart de conversion</i>			63	302			365		365
<i>Autres produits et charges directement comptabilisés en capitaux propres</i>			0				0		0
Total des autres éléments du résultat global			63	302	0	0	365		365
Résultat global							1 253	0	1 253
Augmentation de capital	0	0	0				0		0
IFRS 2 - stock option	0	0	0			49	49		49
Titres auto-contrôle	0	0	0	0	-41	0	-41		-41
Résultat / titres auto-contrôle	0	0	0	0	0	0	0		0
situation IFRS au 31 décembre 2010	7 059	17 209	-15 031	827	-41	89	10 112	5	10 117

6. Notes annexes aux comptes consolidés

6.1. NOTES PRELIMINAIRES

6.1.1. Informations relatives à l'entreprise

Dalet est une société anonyme à Conseil d'administration dont le siège social est situé au 16 rue Rivay, 92300 Levallois-Perret. Les états financiers consolidés du groupe intègrent la société et ses filiales.

Dalet conçoit des logiciels de gestion de contenu numérique audio et vidéo, essentiellement pour des diffuseurs Radio et Télévision. Certaines applications de « media asset management » ou d'acquisition de données ont permis l'extension de son offre à d'autres marchés, comme les tribunaux des pays autorisant les enregistrements ou les parlements.

6.1.2. Déclaration de conformité aux IFRS

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été établis conformément aux normes comptables internationales en vigueur, qui intègrent les normes comptables internationales (IAS/IFRS), les interprétations du comité d'interprétation des normes comptables internationales ou Standing Interpretations Committee (SIC) et du comité d'interprétation des normes d'information financière internationales ou International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et applicables à ce jour.

La Société applique l'intégralité des normes IFRS applicables au 31 décembre 2010.

Les comptes consolidés annuels complets au 31 décembre 2010 sont établis selon les principes et méthodes comptables appliqués par le groupe aux états financiers pour l'exercice 2009.

Les amendements de normes et interprétations qui entrent en vigueur au 1er janvier 2010 ne trouvent pas à s'appliquer dans le groupe ou n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010. Il s'agit de :

- La norme IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » amendée et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 ;
 - L'amendement de la norme IFRS 5 « Actifs non courants destinés à être cédés et abandons d'activités », relatif aux cessions partielles de titres et applicable à compter du 1er juillet 2009 ;
 - La norme IAS 39 « Instruments financiers – Expositions éligibles à la comptabilité de couverture » amendée et applicable à compter du 1er juillet 2009 ;
 - La norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » amendée, relative à l'affectation du goodwill aux UGT, applicable à compter du 1er janvier 2010 ;
 - L'amendement de la norme IAS 39 excluant du champ d'application de la norme des contrats liés à un regroupement d'entreprises, applicable à tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2010 ;
 - L'interprétation IFRIC 12 – Concessions – applicable pour les exercices ouverts à compter du 29 mars 2009 ;
 - L'interprétation d'IFRIC 16 « couverture d'un investissement net dans une société à l'étranger » ;
- IFRIC 19 « extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres ».

6.2. AUTRES NOTES

6.2.1. Principes comptables

Règles de consolidation et périmètre

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Dalet exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle est présumé exister lorsque Dalet détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une activité économique afin d'en obtenir des avantages.

Les incidences des transactions entre les sociétés du groupe sont éliminées.

Les sociétés appartenant au périmètre de consolidation de l'exercice sont les suivantes :

Nom de la société	Méthode de Consolidation	% intérêts	% de contrôle	Pays d'activité
Dalet S.A	Société Mère	N/A	N/A	France
Dalet UK Ltd	Intégration Globale	100 %	100 %	Angleterre
Dalet Digital Media Systems USA Inc.	Intégration Globale	100 %	100 %	Etats Unis
Gefen Ltd	Intégration Globale	99,89 %	99,89 %	Israël
Dalet GmbH	Intégration Globale	100 %	100 %	Allemagne
Dalet Sistemas España	Intégration Globale	99,98 %	99,98 %	Espagne
Dalet Australia Pty Ltd	Intégration Globale	100 %	100 %	Australie
Dalet Systems Asia Pte	Intégration Globale	100 %	100 %	Singapour
Gruppo TNT S.R.L. (*)	Intégration Globale	100 %	100 %	Italie
Seven Associati S.R.L.(*)	Intégration Globale	100 %	100 %	Italie

(*) Les sociétés Gruppo TNT et Seven sont entrées dans le périmètre de consolidation en cours de période à la date du 1^{er} juillet 2010.

o *Date d'arrêt des comptes*

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 mis en harmonie avec les principes comptables retenus par le groupe.

o *Conversion des états financiers en devises*

La monnaie de fonctionnement de chacune des entités du groupe est la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "réserves de conversion" des capitaux propres consolidés.

Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

○ *Opérations en devises*

Les opérations en monnaie étrangère sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat à l'exception des éléments qui en substance font partie de l'investissement net dans les filiales étrangères qui sont comptabilisés dans les capitaux propres.

Bases de préparation :

Les états financiers sont présentés en millier d'euros.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés et classés en actifs détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Dans le contexte actuel de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers consolidés au 31 décembre 2010 ont été réalisées sur la base de la meilleure estimation possible par la direction de la société de l'avenir prévisible et ont été évaluées dans le cadre d'hypothèses prenant en compte une crise économique dont la durée serait limitée dans le temps.

Principes de présentation

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie disponible et les valeurs mobilières de placement constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

Par ailleurs, dans un souci de clarté de lecture de ses comptes et en conformité avec les recommandations du Conseil National de la Comptabilité (CNC R-2004-02) et de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le groupe a fait le choix d'isoler les éléments non récurrents significatifs au sein de son « Résultat opérationnel » et matérialisera à ce titre le « Résultat opérationnel courant » et les « Autres produits et charges opérationnels ». Ces derniers ne comprennent que des éléments en nombre limité, inhabituels et peu fréquents, de montant particulièrement significatif, généralement repris dans la communication financière.

Règles et méthodes d'évaluation

○ Goodwill

L'écart calculé entre le coût d'achat de participations acquises et la quote-part revenant au groupe dans les actifs et les passifs identifiés de l'entreprise acquise valorisés à leur juste valeur est inscrit au poste « Goodwill » et affecté à chaque Unité Génératrice de Trésorerie susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise.

Ultérieurement, ces goodwills sont évalués à leurs coûts diminués d'éventuelles pertes de valeurs.

- Frais de développement

Les frais de développement engagés dans le cadre de la création de progiciels (nouveaux projets et développement de modules existants) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Ces frais de développement sont amortis sur la durée de commercialisation prévue des progiciels compte tenu des évolutions technologiques constatées sur ce marché.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères exposés ci-dessus sont comptabilisés en charges d'exploitation, au fur et à mesure de leur engagement.

- Autres Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles (hors frais de développement) et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur de chacun des actifs considérés.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation attendue des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

- Matériel informatique : linéaire sur 3 ans.
- Matériel de bureau : linéaire sur 5 ans.
- Agencements, installations : linéaire sur 7 ans.
- Logiciels : linéaire sur une durée de 1 à 3 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont constatés en charges de l'exercice.

- Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont représentatives de dépôts et cautionnements, comptabilisés à leur valeur historique.

- Impôts différés

Conformément à la norme « IAS 12 Impôts sur le résultat », les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires existant entre le résultat retraité pour être mis en harmonie avec les principes comptables du groupe et le résultat fiscal de chaque entité consolidée. Le taux d'impôt retenu est celui en vigueur à la date de l'arrêté.

Les actifs d'impôt différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs existeront sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

- Stocks

Les stocks sont constitués principalement de cartes audionumériques et de matériel informatique.

Les stocks de cartes sont valorisés selon la méthode FIFO. Ils sont provisionnés si leur valeur de réalisation possible devient inférieure à leur coût d'acquisition.

- Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les valeurs mobilières de placement (VMP) comprennent principalement des parts d'OPCVM de trésorerie qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts. Les VMP sont comptabilisées à la juste valeur : les variations de celle-ci sont comptabilisées en résultat de l'exercice, conformément à la norme « IAS 39 Instruments financiers, comptabilisation et évaluation ».

- Clients et comptes rattachés

Le groupe commercialise ses services auprès d'une clientèle variée. Il évalue périodiquement le risque de crédit et la situation financière de ses clients, et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables.

Les risques de recouvrement clients sont appréciés en tenant compte des difficultés de recouvrement identifiées et constatés en provision pour dépréciation. La méthode d'évaluation retenue combine une analyse de l'ancienneté des comptes clients (pourcentage de dépréciation variant selon l'ancienneté) avec des estimations de la Direction réalisées au cas par cas. D'autre part, les éventuels litiges techniques avec certains clients font l'objet d'une provision pour risques.

Dalet, S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2010

Le groupe à travers les sociétés Dalet et Gruppo TNT procède à l'affacturage d'une partie de ses créances. La société d'affacturage prend en charge le recouvrement des créances, octroyant un droit de tirage à hauteur d'une fraction des créances cédées. Les créances clients cédées sont maintenues dans le poste « clients » et les créances ayant fait l'objet d'un tirage figurent dans le poste « dettes financières à court terme ».

- Provisions à court terme.

Les obligations du groupe à l'égard des tiers, connues à la date d'arrêté des comptes consolidés et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources certaine ou probable sans contre partie au moins équivalente, font l'objet de provisions lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante conformément à la norme « IAS 37 : Provisions, passifs éventuels, et actifs éventuels ».

Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas.

En ce qui concerne les provisions pour restructurations, le coût estimé des mesures de restructuration est pris en charge dès que celles-ci ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution

- Engagements en matière de retraite (provisions à long terme)

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du groupe sont constatés en charges de l'exercice auxquels ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés en charge opérationnelle courante de l'exercice.

Il n'y a pas d'autre régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du groupe.

- Actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes de cession sont inscrits dans les réserves consolidées.

- Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est déterminé sur la base du résultat consolidé ramené au nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de tous les bons ou options de souscription d'actions attribués.

- Chiffre d'affaires

Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires, en application des normes IAS 18 et IAS 11, sont les suivantes :

Prestations faisant l'objet d'un forfait

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir. Une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Les prestations pouvant être isolées sont reconnues au moment de leur réalisation.

Intégration de Systèmes associée à des ventes de progiciels ou de matériels (projets dits "complexes")

La part de revenu relative aux ventes de progiciels et matériels associés à la réalisation de projets complexes est enregistrée lorsque le transfert des risques et avantages est effectué. Ce transfert a généralement lieu à la livraison, sauf dans les cas où les projets présentent un degré de complexité élevé et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Dans ce cas, le projet est considéré dans son ensemble et le revenu est enregistré à l'avancement.

Ventes de Progiciels et de Matériel

Pour les ventes de progiciels et de matériel seules, la vente est comptabilisée en chiffre d'affaires lorsque l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété est transféré à l'acheteur.

Maintenance

Le chiffre d'affaires relatif à ces prestations est enregistré prorata temporis sur la durée du contrat.

6.2.2. Faits caractéristiques et événements postérieurs à la clôture

Faits caractéristiques :

En date du 9 juillet 2010, un accord définitif a été signé portant sur l'acquisition de 100 % du capital de la société Gruppo TNT S.R.L., une société privée Italienne spécialisée dans les solutions de diffusion de contenu.

Cette société emploie 27 personnes à travers deux entités, Gruppo TNT et Seven, une filiale détenue à 100 % .

Le prix d'acquisition s'élève à 1.600 milliers d'euros, assorti d'un complément de prix calculé en fonction de la réalisation d'objectifs commerciaux étalés sur 24 mois.

L'acquisition de Gruppo TNT consolide l'offre produit Dalet, basée sur des composants informatiques standards et ouverts.

Événements postérieurs à la clôture :

En date du 5 avril 2011, et en application d'une décision de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2010, le Conseil d'administration a fait procéder à un regroupement des actions composant le capital social à raison d'une action nouvelle de 2,00 euros de valeur nominale pour cinq actions anciennes de 0,40 euro de valeur nominale. Le capital constitué de 17.647.364 actions a dans un premier temps été réduit de 4 actions, puis divisé par 5 pour s'établir à 3.529.472 actions de 2,0 euros de valeur nominale.

6.3. NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1 : Goodwill

Le goodwill de 2.125 milliers d'euros figurant au bilan du groupe concerne uniquement la société Gruppo TNT et sa filiale Seven acquises en 2010.

Au 9 juillet 2010, le groupe Dalet a acquis 100 % du groupe Gruppo TNT, ensemble constitué par la société Gruppo TNT et sa filiale Seven détenue à 100 %. Cette acquisition a pour objectifs de développer la part de marché dans le secteur des médias sur le marché italien et d'acquérir une technologie permettant d'élargir l'offre Dalet sur ses métiers traditionnels.

Gruppo TNT et sa filiale sont consolidées dans les comptes du groupe depuis le 1er juillet 2010, date de prise de contrôle effectif.

L'acquisition a été conclue pour 2.018 milliers d'euros comportant une partie fixe et un complément de prix :

- une partie fixe de 1.400 milliers d'euros en cash plus 200.000 actions Dalet
- complément de prix plafonné à 450 milliers d'euros , calculé en fonction de la réalisation d'objectifs commerciaux étalés sur deux années à compter de la date d'acquisition.

Le goodwill se décompose ainsi :

Prix d'acquisition (1)	2 018	
<i>Prix fixe</i>		1 400
<i>Complément de prix</i>		450
<i>Paie ment en actions</i>		168
Capitaux propres à la date d'entrée dans Le périmètre (2)	-222	
Retraitements de juste valeur (3)	113	
<i>Annulation de l'actif incorporel lié au frais de développement</i>		-203
<i>leasing immobilier</i>		535
<i>Stocks et Clients</i>		-80
<i>Divers</i>		-139
Goodwill (1)-(2)-(3)	2 125	

Prix d'acquisition : outre la partie fixe, il est tenu compte de l'intégralité de la partie variable et de la valorisation des actions remises au vendeur.

Retraitements de juste valeur :

- Frais de développement : les frais de développement de logiciel activés par Gruppo TNT ont été intégralement dépréciés, la méthode d'évaluation ne satisfaisant pas aux critères d'activation employés par le groupe
- Leasing immobilier : voir *NOTE 10 : Actifs détenus en vue de la vente*

Le chiffre d'affaires contributif de Gruppo TNT sur le second semestre 2010 s'élève à 3.863 milliers d'euros. Un compte de résultat pro forma réalisé comme si l'acquisition avait été faite au 1er janvier 2010 est présenté en *NOTE 33 : Comptes pro forma*.

NOTE 2 : Immobilisations incorporelles nettes

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse ainsi :

(en milliers d'euros)	31-déc.-09	Entrée dans le périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de change	31-déc.-10
Frais de Développement	10 912		1 929			12 841
Logiciels	480	133	66	58	11	632
Valeurs brutes	11 392	133	1 995	58	11	13 473
<i>Amortissements Frais de Développement</i>	<i>7 385</i>		<i>1 750</i>			<i>9 135</i>
<i>Amortissements logiciels</i>	<i>415</i>	<i>116</i>	<i>40</i>	<i>44</i>	<i>9</i>	<i>536</i>
Valeurs nettes	3 592					3 802

NOTE 3 : Immobilisations corporelles nettes

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31-déc.-10			31-déc.-09
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Autres immobilisations corporelles	3 236	2 340	896	374
Total	3 236	2 340	896	374

L'évolution des immobilisations et des amortissements s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31-déc.-09	Entrée dans le périmètre	Augmentation	Diminution	Variation taux de Change	31-déc.-10
Autres immobilisations corporelles	1 695	1 352	442	404	151	3 236
Total valeurs brutes	1 695	1 352	442	404	151	3 236
<i>Amortissements</i>	<i>1 321</i>	<i>981</i>	<i>267</i>	<i>335</i>	<i>106</i>	<i>2 340</i>
Total valeurs nettes	374					896

NOTE 4 : Actifs financiers à long terme

Les actifs financiers à long terme se répartissent ainsi :

(en milliers d' euros)	31-déc-10	31-déc-09
Dépôts et garanties sur locaux loués	75	53
Autres dépôts et cautionnements	14	13
Total	89	66

NOTE 5 : Disponibilités bloquées à long terme

Les disponibilités bloquées à plus d'un an sont constituées de comptes bloqués ou de SICAV de trésorerie nanties en garantie de cautions bancaires émises dans le cadre des opérations commerciales.

NOTE 6 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants se répartissent ainsi :

(en milliers d' euros)	31-déc-10	31-déc-09
Avances aux salariés	50	36
TVA sur créance irrécouvrable	82	
Autres	142	156
Total	274	192

NOTE 7 : Clients et comptes rattachés

Le détail du poste client est le suivant :

(en milliers d' euros)	31-déc-10	31-déc-09
Créances Clients	11 533	6 725
<i>Provisions</i>	<i>519</i>	<i>535</i>
Valeur nette	11 014	6 190

Compte tenu des délais de paiements accordés par le Groupe, la valeur nominale des créances clients reflète leur juste valeur.

NOTE 8 : Autres débiteurs

Les autres comptes débiteurs se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d' euros)	31-déc-10	31-déc-09
Créances sociales	33	14
Créances fiscales	125	139
Créances sur fournisseurs	5	21
Charges constatées d'avance	381	249
Compte courant du factor	47	64
Dépôts et cautionnements	40	37
Divers	2	32
Total	633	556

NOTE 9 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

La « trésorerie et équivalents de trésorerie » s'élève à 3.805 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 4.683 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Ce poste comprend un montant de disponibilités soumises à restriction. Un reclassement est effectué dans « les disponibilités bloquées à long terme » selon l'échéancier prévisionnel suivant :

(en milliers d'euros)	31-déc.-10		31-déc.-09	
	< 1 an	> 1 an	< 1 an	> 1 an
Comptes bloqués en garantie de cautions bancaires		14		14
SICAV nanties en garantie de caution bancaires		91		237
Comptes bancaires	3 762		3 168	
SICAV non gagées	43		1 515	
Trésorerie et Equivalent	3 805		4 683	
Disponibilités bloquées à LT		105		251

NOTE 10 : Actifs détenus en vue de la vente

La société Seven acquise en cours d'exercice est titulaire d'un contrat de crédit-bail sur un immeuble affecté à l'exploitation de la société. Etant donné les caractéristiques issues du contrat, celui-ci a été qualifié de location financement (leasing immobilier). Les éléments liés aux calculs et aux écritures ont été évalués par la société à partir d'un logiciel de retraitement.

Un mandat de vente a été donné en cours d'exercice afin de céder l'immeuble. Une évaluation de cet actif a également été réalisée par un expert extérieur pour une valeur comprise entre 800 milliers d'euros et 1.000 milliers d'euros. La valeur retenue qui apparaît au bilan consolidé est de 900 milliers d'euros.

Dalet, S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2010

Le local est disponible à la vente dans son état actuel sous réserves des conditions habituelles pour la vente de bureaux commerciaux.

La vente peut être qualifiée de hautement probable, une offre étant en cours d'évaluation.

L'impact des écritures de retraitement telles qu'elles apparaissent au bilan ressort comme suit :

Libellé	milliers d'euros
Valeur brute (valeur d'origine dans le contrat de leasing immobilier)	675
Amortissements	-340
Complément de valeur	565
Actifs détenus en vue de la vente	900
Dettes Emprunt (Passif)	134
Impôts différé passif sur la plus value	181
Impôts différé passif sur l'annulation des loyers financiers	9
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	324

NOTE 11 : Capitaux propres

Au 31 décembre 2010, le capital de Dalet est représenté par 17.647.364 actions d'une valeur nominale de 0,40 euro, soit un capital social de 7.058.945,60 euros. Il n'y a pas eu d'émission d'actions nouvelles au cours de l'année 2010.

- **Plans d'attribution d'options de souscription d'actions**

Assemblée générale mixte du 30 juin 2006 :

L'assemblée générale mixte du 30 juin 2006 a autorisé le Conseil d'administration à consentir au bénéfice de certains membres du personnel salarié et des cadres dirigeants de la société Dalet SA et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de Commerce des options donnant droit, si elles sont levées, à la souscription et/ou à l'achat d'actions de la Société dans la limite d'un montant maximum de 500.000 actions nouvelles de 0,40 euro de valeur nominale chacune, étant précisé que ce plafond de 500.000 actions serait commun aux actions auxquelles donnent droit les options de souscription d'actions et celles donnant droit à l'achat d'actions.

Options attribuées par le conseil d'administration dans le cadre de cette délégation :

Conseil d'administration du 18 juillet 2006

Le conseil d'administration en date du 18 juillet 2006 a attribué 94.400 Options donnant droit de souscrire 94.400 actions de 0,40 euro de nominal à un prix unitaire de 1,16 euro.

Synthèse des options attribuées en cours de validité au 31 décembre 2010.

Caractéristiques des plans	Plan 4
Date du conseil d'administration	18/07/2006
Date d'assemblée générale	30/06/2006
Nombre de personnes concernées	51
<i>Dont mandataires sociaux</i>	0
Nombre d'options de souscriptions attribuées	94 400
<i>Dont mandataires sociaux</i>	0
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées à la clôture	55 000
Point de départ d'exercice des options	18/07/2007
Date d'expiration de l'exercice des options	18/07/2011
Prix de souscription par action	1,16

Au total, il reste 55.000 options de souscription d'action susceptibles d'être exercées au 31 décembre 2010.

- **Attribution d'actions gratuites**

Assemblée générale mixte du 30 juin 2006 :

L'assemblée générale mixte du 30 juin 2006 a autorisé le Conseil d'administration à procéder au bénéfice de certains membres du personnel salarié et des cadres dirigeants de la société Dalet SA et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-197-2 du Code de commerce à des attributions ou des émissions d'actions gratuites dans la limite de 5 % du capital soit 579.531 actions. La période d'acquisition est fixée à deux ans, les actions attribuées devant être conservées deux ans par les bénéficiaires à compter de l'attribution définitive.

Assemblée générale mixte du 26 juin 2008 :

L'assemblée générale mixte du 26 juin 2008 a autorisé le Conseil d'administration à procéder au bénéfice de certains membres du personnel salarié et des cadres dirigeants de la société Dalet SA et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce à des attributions ou des émissions d'actions gratuites dans la limite de 5 % du capital. La période d'acquisition est fixée à deux ans, les actions attribuées devant être conservées deux ans par les bénéficiaires à compter de l'attribution définitive.

Assemblée générale mixte du 24 juin 2010 :

L'assemblée générale mixte du 24 juin 2010 a autorisé le Conseil d'administration à procéder au bénéfice de certains membres du personnel salarié et des cadres dirigeants de la société Dalet SA et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce à des attributions ou des émissions d'actions gratuites dans la limite de 5 % du capital. La période d'acquisition est fixée à deux ans, les actions attribuées devant être conservées deux ans par les bénéficiaires à compter de l'attribution définitive.

Conseil d'administration du 18 juillet 2006

Usant de ses délégations dans le respect de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 30 juin 2006, le Conseil d'administration a attribué 50.000 actions gratuites.

A l'issue de la période d'acquisition de deux ans, les 50.000 actions ont été acquises et portées au compte du bénéficiaire.

Conseil d'administration du 23 février 2009

Usant de ses délégations dans le respect de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 26 juin 2008, le Conseil d'administration en date du 23 février 2009 a attribué 49.000 actions gratuites à des salariés du groupe.

Conseil d'administration du 21 septembre 2009

Usant de ses délégations dans le respect de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 30 juin 2006, le Conseil d'administration en date du 11 septembre 2007 a attribué 132.800 actions gratuites à émettre.

Compte tenu du départ de la société de plusieurs attributaires, il demeurait 121.000 actions à attribuer à l'issue de la période d'acquisition de 2 ans. Dans sa séance du 21 septembre 2009, le conseil d'administration a attribué les 121.000 actions aux bénéficiaires et décidé l'augmentation de capital corrélative.

Conseil d'administration du 30 août 2010

Usant de ses délégations dans le respect de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 24 juin 2010, le Conseil d'administration en date du 30 août 2010 a attribué un maximum de 320.000 actions gratuites à émettre. L'attribution est assortie de conditions d'objectifs et d'une période d'acquisition de 2 ans.

• Actions propres

Au 31 décembre 2010, la société détient 49.000 actions propres à attribuer à la date du 24 février 2011 dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions gratuites.

Deux cent mille titres ont servi au paiement partiel de l'acquisition de Gruppo TNT réalisée au cours de l'exercice.

Aucune action acquise par la société n'a été annulée au cours des vingt-quatre derniers mois.

Nombre de titres composant le capital de l'émetteur au début de l'exercice: 17 647 364	
	Quantité
Titres auto détenus de manière directe et indirecte au 1er janvier 2010	Néant
Titres achetés dans l'exercice (au cours de 0,84 €) :	249.000
Titres vendus dans l'exercice :	Néant
Nombre de titres transférés dans l'exercice :	200.000
Nombre de titres annulés dans l'exercice :	Néant
Titres auto détenus de manière directe et indirecte au 31 décembre 2010 :	49.000

NOTE 12 : Dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme de 851 milliers d'euros sont constituées de divers emprunts bancaires.

NOTE 13 : Provisions à long terme

Les provisions à long terme sont constituées des engagements de retraite comptabilisés conformément à la norme « IAS 19 : avantages du personnel »

(en milliers d' euros)	31-déc-10	31-déc-09
Indemnités de fin de carrière	274	225
<i>Taux d' actualisation</i>	<i>4,78%</i>	<i>5,09%</i>
<i>Effectif concerné</i>	<i>33 personnes</i>	<i>26 personnes</i>
<i>Age moyen</i>	<i>37 ans</i>	<i>40 ans</i>

Les coûts de retraite pris en charge se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d' euros)	31-déc-10	31-déc-09
Coût des services rendus de l'exercice	20	16
Coût Financier	11	8
Gains et pertes actuarielles	18	51
Coût net sur la période	49	75

Les montants reconnus au bilan ont évolués comme suit :

(en milliers d' euros)	31-déc-10	31-déc-09
Montant provisionné en début de période	225	150
Coût net sur la période	49	75
Cotisations / Prestations versées	0	0
Montant provisionné en fin de période	274	225

NOTE 14 : Provisions à court terme

L'évolution (*) des provisions à court terme au cours de l'exercice s'explique ainsi :

(en milliers d'euros)	31-déc.-09	Augmentation des provisions	Diminution des provisions		31-déc.-10
			Provision utilisée	Provision non utilisée	
Provisions à court terme	50	285	50	0	285
dont provisions :					
<i>TVA sur créance irrécouvrable</i>	<i>0</i>	<i>82</i>			<i>82</i>
<i>litige</i>	<i>0</i>	<i>26</i>		<i>0</i>	<i>26</i>
<i>travaux</i>	<i>50</i>		<i>50</i>		<i>0</i>
<i>risque fiscal</i>	<i>0</i>	<i>177</i>			<i>177</i>

- Travaux : il s'agit de jours de travail provisionnés pour faire face à des engagements donnés auprès de clients.
- Un contrôle fiscal en cours sur la société Gruppo TNT a fait l'objet de la comptabilisation d'une provision de 177 milliers d'euros.

(*) Les augmentations ou diminutions des provisions inscrites au bilan sont comptabilisées au compte de résultat en diminution ou augmentation des comptes de charges correspondants quand la nature de la provision permet de la rattacher directement à un compte de charge.

NOTE 15 : Dettes financières à court terme

Les dettes financières à court terme s'analysent ainsi :

(en milliers d'euros)	31-déc-10	31-déc-09
Concours bancaires	840	6
Emprunt bancaires	390	
Tirages sur factor	255	283
Divers		39
Total	1 485	328

Les « tirages sur factor » représentent des financements sur factures remises au factor.

NOTE 16 : Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales se répartissent ainsi :

(en milliers d'euros)	31-déc-10	31-déc-09
Dettes sociales	2 223	1 608
Dettes fiscales	508	202
Total	2 731	1 810

NOTE 17 : Autres créditeurs

Les autres créditeurs se répartissent ainsi

(en milliers d' euros)	31-déc-10	31-déc-09
Produits constatés d'avance	2 860	2 265
Avances recues sur commandes	1 258	743
Dette sur acquisition	525	
Divers	22	6
Total	4 665	3 014

6.4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

NOTE 18 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par nature s'analyse comme suit :

(en milliers d' euros)	2 010		2 009	
Ventes de Licences	6 146	24 %	5 815	30 %
Prestations de services	7 189	28 %	5 435	28 %
Ventes de Matériel	6 494	25 %	3 440	18 %
Support	5 667	22 %	4 573	24 %
Total	25 496	100 %	19 263	100 %

NOTE 19 : Achats et autres charges externes

Les achats et autres charges externes se décomposent comme suit :

(en milliers d' euros)	2 010	2 009
Achats consommés	4 924	2 598
Autres achats	190	154
Sous traitance	1 871	1 994
Locations et charges locatives	613	501
Honoraires et Intermédiaires	1 162	823
Déplacements missions réception	2 089	1 868
Publicité	491	438
Assurances	186	169
Autres charges externes	752	760
Total	12 278	9 305

NOTE 20 : Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements se décomposent ainsi :

(en milliers d' euros)	2 010	2 009
Immobilisations incorporelles	1 790	2 388
<i>logiciels</i>	40	37
<i>frais de développement</i>	1 750	2 351
Immobilisation corporelles	267	160
Charges à répartir	1	
Total	2 058	2 548

NOTE 21 : Dotations aux provisions nettes des reprises

Les dotations et les reprises s'analysent ainsi :

(en milliers d' euros)	2 010	2 009
Pertes à terminaison		
<i>Dotations</i>		
<i>Reprises</i>		10
Risque clients et autres		
<i>Dotations</i>		-51
<i>Reprises</i>	53	60
Dépréciations clients		
<i>Dotations</i>	-336	-208
<i>Reprises</i>	123	104
Total	-160	-85

NOTE 22 : Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges s'analysent ainsi :

(en milliers d' euros)	2 010	2 009
Cessions d'immobilisations		
<i>produits de cession</i>	71	27
<i>valeur nette comptable</i>	-83	-49
Produits sur exercice antérieur	23	52
Charges sur exercice antérieur	-1	-14
Pertes sur créances irrécouvrables nettes de reprises	-16	-12
Autres charges	-1	-27
Autres produits	11	6
Total	4	-17

NOTE 23 : Coût de l'endettement financier brut

Le coût de l'endettement financier brut est constitué pour l'intégralité de frais financiers.

(en milliers d' euros)	2 010	2 009
Intérêts factor	1	6
Autres frais financiers	56	6
Total	57	12

NOTE 24 : Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers relèvent principalement de pertes et gains de change.

(en milliers d' euros)	2 010	2 009
Pertes de change	-390	-286
Gains de change	366	272
Autres produits et charges	2	-1
Total	-22	-15

NOTE 25 : Impôt sur les résultats

L'impôt sur les résultats constaté au compte de résultat se décompose ainsi :

(en milliers d'euros)	2010	2009
Produit (Charge) d'impôt exigible	-217	-37
Impôts différés sur frais de développement	95	-37
Impact de l'activation des déficits fiscaux	-131	163
Autres impôts différés	12	0
Impôt sur les résultats	-241	89

La CVAE est comptabilisée dans les « Impôts et Taxes ».

La charge d'impôt de 131 milliers d'euros correspondant à la diminution de l'actif d'impôt calculé sur les bénéfices futurs à partir des déficits fiscaux existant chez la filiale du groupe DDMS USA Inc.

Les impôts différés actifs et passifs figurant au bilan consolidé se décomposent ainsi :

(en milliers d'euros)	2010	2009
Impôts différés actifs		
Déficits imputables sur des bénéfices fiscaux futurs	334	430
Autres différences temporaires	100	10
Total	434	440
Impôts différés passifs		
Activation des frais de R&D	355	450
Divers	1	
Total	356	450

L'impôt différé passif est lié à l'activation des frais de développement. Il se calcule au taux en vigueur dans la filiale où sont constatés des frais de développement activables, sur la base du montant activé net des amortissements comptabilisés au cours de l'exercice.

NOTE 26 : Déficits fiscaux

Les déficits fiscaux des principales filiales du groupe se décomposent comme suit :

(milliers d'euros)	Total	Dalet	DDMS USA Inc
TOTAL au 31 dec 2010	32 430	29 820	2 610
Reportables jusqu'au 31 décembre 2024	32 430	29 820	2 610
Reportables jusqu'au 31 décembre 2025	31 464	29 820	1 644
Reportables jusqu'au 31 décembre 2026	30 391	29 820	571
Reportables au-delà et sans limite	29 820	29 820	

Les déficits fiscaux de DDMS USA Inc. ont été partiellement activés, ceux de Dalet ne l'ont pas été compte tenu du degré d'incertitude existant sur la réalisation des résultats futurs.

6.5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

NOTE 27 : Information sectorielle

- Information sectorielle par secteurs d'activité

L'activité du groupe s'analyse sur les trois marchés suivants :

- Les solutions audionumériques pour radio
- Les solutions de salles de rédaction radio et télévision
- Les applications de « media asset management » de dehors des marchés des diffuseurs radio et télévision.

L'activité de Gruppo TNT, société acquise au cours de l'exercice, se situe pour partie dans le marché des « solutions télévision » au sens du deuxième secteur défini par Dalet, mais également dans un nouveau secteur baptisé « **intégration** ».

Ce secteur va regrouper les opérations pures d'intégration de matériel (sans applications software internes intégrées) pour lesquelles Gruppo TNT possède un savoir faire spécifique. Ces opérations sont caractérisées par une très forte composante d'achat de Hardware et des services d'installation. La marge sur achats est en conséquence plus faible que la moyenne des projets réalisés sur les autres secteurs, avec en revanche un cycle commande-installation-facturation beaucoup plus court.

Résultat opérationnel courant :

(en milliers d'euros)	Sol. Audio-numériques Radio		Newsroom/TV		Non-broadcast		Intégration		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Chiffre d'affaires	5 284	4 979	16 501	14 118	778	166	2 932	ns	25 494	19 263
Achats et variation de stocks	397	377	2 393	2 217	28	5	2 105	ns	4 924	2 598
<i>Marge brute</i>	4 887	4 602	14 108	11 902	749	161	826	ns	20 570	16 665
%	92%	92%	85%	84%	96%	97%	28%		81%	87%
Charges	4 568	4 423	13 193	11 635	656	341	958		19 375	16 399
Résultat opérationnel courant	319	179	914	267	93	-179	-132	ns	1 195	266

Répartition des actifs sectoriels :

(en milliers d'euros)	Sol. Audio-numériques Radio		Newsroom/TV		Non-broadcast		Intégration		Non affecté		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Actifs sectoriels	2 316	2 780	10 316	6 874	400	135	1 740	0	10 118	6 999	24 890	16 788
dont clients	1 773	1 897	7 101	4 158	400	135	1 740	0	0	0	11 014	6 190
dont immobilisations	543	814	3 215	2 712	0	0	0	0	940	66	4 698	3 592

- Information sectorielle par zone géographique

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	2010	2009
Europe	16 376	10 524
Amériques	6 738	7 088
Afrique Moyen-Orient	504	1 023
Asie Océanie	1 878	628
Total	25 496	19 263

Actifs sectoriels (en milliers d'euros)	2010	2009
Europe	18 505	10 338
Amériques	4 552	4 939
Afrique Moyen-Orient	1 164	1 196
Asie Océanie	669	315
Total	24 890	16 788

Accroissement des immobilisations corporelles et incorporelles (en milliers d'euros)	2010	2009
Europe	2 196	2 250
Amériques	51	10
Afrique Moyen-Orient	184	93
Asie Océanie	6	3
Total	2 437	2 356

NOTE 28 : Instruments Financiers

Le groupe n'utilise pas d'instrument financier dans le cadre de sa gestion du risque de taux. A ce titre, il n'existe pas de contrepartie des placements de trésorerie.

Par ailleurs, le groupe ne couvre pas le risque de change lié à la conversion en euros des états financiers des sociétés hors zone euro.

Ventilation des instruments financiers par catégorie

La répartition au 31 décembre 2010 est la suivante :

(en milliers d' euros)	31-déc.-10					31-déc.-09				
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Juste valeur par le résultat sur option	Juste valeur par le résultat	Total Bilan	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Juste valeur par le résultat sur option	Juste valeur par le résultat	Total Bilan
Actifs non courants										
Autres actifs financiers non courants		363			363		258			258
Instruments dérivés non courants										
Actifs courants										
Clients et comptes rattachés		11 014			11 014		6 190			6 190
Instruments dérivés courants										
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	43	3 762			3 805	1 515	3 168			4 683

NOTE 29 : Gestion des risques financiers liés aux instruments financiers

Risque de crédit

Créances en souffrance mais non dépréciées :

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	dont actifs financiers ni dépréciés, ni impayés à la date de clôture	dont actifs financiers impayés mais non dépréciés à la date de clôture			Dont actifs financiers dépréciés
			0-3 mois	3-6 mois	au-delà de 6 mois	
Prêts	50	50				
Clients et comptes rattachés	11 014	7 681	2 521	433	379	506
Total	11 064	7 731	2 521	433	379	506

Les créances clients non dépréciées ne présentent pas de risque justifiant une provision.

Risque de liquidité

Le groupe dispose au 31 décembre 2010 d'une trésorerie de 3.805 milliers d'euros contre 4.683 milliers d'euros au 31 décembre 2009. L'endettement à court terme de 1.485 milliers d'euros, est en augmentation de 1.157 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2009.

Risque de taux

Les valeurs des actifs financiers et des dettes financières au 31 décembre 2010 ne sont pas susceptibles de générer un risque de taux significatif.

La totalité de l'endettement financier n'est pas soumis au versement d'un intérêt. Les actifs financiers sont constitués de placements en produits monétaires offrant peu de volatilité des taux.

Risque de change

La sensibilité du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel courant et des capitaux propres à une variation de 10 % des principales devises ayant un impact sur les comptes du groupe se résume ainsi :

Impact d'une variation de 10 % de la devise	USD		NIS	
	%	milliers d'euros	%	milliers d'euros
Chiffre d'affaires	2,6 %	657	0,1 %	13
Résultat Opérationnel courant	2,3 %	27	4,4 %	52
Capitaux propres consolidés	-3,8 %	388	5,0 %	506

NOTE 30 : Effectifs

Les effectifs du groupe se décomposent comme suit :

	2010 (12mois)	2009 (12mois)
Effectif moyen du groupe :	161	131

Au 31 décembre 2010, le groupe emploie 187 salariés « équivalents temps plein » dont 26 en raison du changement de périmètre.

NOTE 31 : Engagements hors bilan

Nous n'avons pas connaissance d'engagements hors bilan significatifs en dehors de ceux présentés ci-dessous :

1/ Engagement hors bilan liés au périmètre du groupe consolidé : néant

2/ Engagement hors bilan liés au financement de la société.

Engagements donnés :

Le contrat de prêt souscrit pour le financement de l'acquisition de Gruppo TNT a fait l'objet d'une prise de garantie de la part des banques prêteuses sous la forme d'un nantissement à hauteur de 400.000 euros du fonds de commerce de Dalet SA.

3/ Engagement hors bilan liés aux opérations

Engagements donnés

Au 31 décembre 2010, les cautions bancaires émises dans le cadre des opérations du groupe représentent 85 milliers d'euros.

Date d'échéance	Montant des garanties
<ul style="list-style-type: none">Sans terme30 novembre 2011	<ul style="list-style-type: none">40 milliers d'euros45 milliers d'euros

Dans le cadre du Droit Individuel à la Formation, institué par la loi du 4 mai 2004 (promulguée le 7 mai 2004, date de début des droits) et ratifié pour les entreprises du SYNTEC par l'accord national du 27 décembre 2004 sur la formation professionnelle, les salariés des sociétés françaises ayant au moins un mois d'ancienneté bénéficient d'un capital de temps de formation qu'ils peuvent utiliser de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, plafonné à 120 heures au total.

Au 31 décembre 2010, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés du groupe s'élève à 2.828 heures valorisées à 26 milliers d'euros.

Engagements reçus

Clause de retour à meilleure fortune de la société ENNOV (Cadima SA) au bénéfice de Dalet SA. : 327 milliers d'euros.

NOTE 32 : Relations avec les parties liées

Relations au sein des filiales

Les filiales entretiennent des relations dans le cadre des opérations commerciales menées au sein du groupe. Ces relations sont encadrées par des conventions qui établissent des conditions de refacturation à des niveaux comparables à ceux du marché. On va trouver principalement :

Entre toutes les sociétés du groupe :

- Des avances et prêts destinés à optimiser la trésorerie de groupe en vertu des conventions de trésorerie
- Des facturations de services ou de détachement de personnel

Spécifiquement entre les filiales et la maison mère :

- La facturation des dépenses de R&D à la société Dalet SA, détentrice des droits incorporels sur les logiciels développés au sein du groupe.
- Des royalties facturées par Dalet SA à ses filiales revendant les logiciels.

Les flux de résultat ainsi que les soldes de bilan à la clôture sont éliminés en consolidation.

Dans le cadre des opérations commerciales du groupe, Dalet SA peut être amenée à fournir des garanties bancaires pour le compte de ses filiales.

Rémunérations des dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées aux mandataires sociaux incluant les avantages en nature s'est élevé à 864 milliers d'euros.

NOTE 33 : Comptes pro forma

Sont présentés ci-dessous le compte de résultat consolidé du groupe sur la base du périmètre 2009 avec l'impact du changement de périmètre compte tenu de la date effective d'entrée dans le périmètre de consolidation de Gruppo TNT au 1^{er} juillet 2010, d'une part, et le compte de résultat pro forma établi en prenant pour hypothèse l'entrée de Gruppo TNT dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2010. Les autres méthodes et traitements comptables sont inchangés.

Compte de résultat	Comptes de résultat consolidés 2010			Compte de résultat pro forma 2010
	périmètre 2009	Changement de périmètre	TOTAL	TOTAL pro forma
Ventes de marchandises	3 529	2 965	6 494	9 264
Ventes de prestations de services	18 104	898	19 002	20 177
Chiffre d'affaires	21 633	3 863	25 496	29 441
Achats	-2 456	-2 468	-4 924	-7 195
Autres charges externes	-6 838	-516	-7 354	-8 148
Charge de personnel	-8 761	-762	-9 523	-10 280
Impôts et taxes	-273	-13	-286	-292
Dotations aux amortissements	-1 991	-67	-2 058	-2 157
Dotations aux provisions nettes des reprises	18	-178	-160	-160
Autres produits et charges	8	-4	4	9
Compte de liaison	-335	335	0	0
Résultat Opérationnel Courant	1 005	190	1 195	1 218
Résultat Opérationnel	1 005	190	1 195	1 218
Produits de trésorerie	13	0	13	13
Coût de l'endettement financier brut	-19	-38	-57	-83
Coût de l'endettement financier net	-6	-38	-44	-70
Autres produits et charges financiers	-47	25	-22	-18
Résultat courant avant impôt	952	177	1 129	1 130
Impôt sur les résultats	-102	-139	-241	-292
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	850	38	888	838
dont part du groupe	850	38	888	838
dont part des minoritaires	0	0	0	0

NOTE 34 : Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes sont les suivants :

en milliers d'euros		DELOITTE ET ASSOCIES				Alain LAHMI			
		2009		2010		2009		2010	
AUDIT		KE	%	KE	%	KE	%	KE	%
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	Emetteur	43,0	80,4 %	51,0	81,0 %	12,0	100 %	12,0	100 %
	Filiales intégrées globalement	10,5	19,6 %	12,0	19,0 %	néant		néant	
Missions accessoires		néant		néant		néant		néant	
	<i>Sous total</i>	<i>53,5</i>	<i>100 %</i>	<i>63,0</i>	<i>100 %</i>	<i>12,0</i>	<i>100 %</i>	<i>12,0</i>	<i>100 %</i>
AUTRES PRESTATIONS LE CAS ECHEANT									
	Opération ponctuelle sur Capital	-		-				-	
	<i>Sous total</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	53,5	100 %	63,0	100 %	12,0	100 %	12,0	100 %

20.3 INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA.

Se reporter à la *NOTE 33 : Comptes pro forma* page 82.

20.4 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES

20.4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société DALET, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note 6.2.1 de l'annexe expose la méthode retenue concernant la comptabilisation et l'amortissement des frais de recherche et développement engagés dans le cadre de la création de progiciels. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes appliquées et des informations fournies dans l'annexe.

- comme décrit dans la note 6.3.1 « *NOTE 1 : Goodwill* » de l'annexe, Dalet a procédé à la détermination du goodwill lié à l'acquisition du groupe Gruppo TNT. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues et à revoir les calculs effectués par votre société. Nous avons, sur cette base, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de cette estimation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

Alain LAHMI

Deloitte & Associés

Thomas MALESYS

20.4.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux

Néant.

20.5 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

31 décembre 2010

20.6 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES.

Sans objet.

20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

La Société n'a pas versé de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Il n'existait pas au 31 décembre 2010 de dividendes non encaissés par les bénéficiaires dans les 5 ans de leur échéance.

La Société a l'intention d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a, en conséquence, pas l'intention de distribuer de dividendes à moyen terme.

20.8 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale intervenue au cours des douze derniers mois (y compris les procédures dont la société a connaissance, qui sont en suspens ou dont elle est menacée) ne pourrait avoir, ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité.

20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Aucun changement significatif dans la situation financière du Groupe n'est intervenu depuis le 31 décembre 2010.

Voir cependant le paragraphe 5.2.2 *Principaux investissements en cours de réalisation.* pour une information sur une opération de croissance externe.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Capital social souscrit ou autorisé

a) Capital souscrit

Le montant du capital souscrit au 31 décembre 2010 s'élève à 17.647.364 actions de 0,40 euro de valeur nominale, représentant un total de 7.058.945,60 euros.

Nombre d'actions ordinaires

Au 31 décembre 2009	17 647 364
Actions créés au cours de l'exercice	Néant

Au 31 décembre 2010	17 647 364
---------------------	------------

b) Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital. Ce tableau fait également apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2010.

Types d'autorisation	A.G.E.	Echéance	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée	Augmentations réalisées dans le cadre de cette autorisation	Autorisation résiduelle
<i>Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions</i>	24 juin 2010	23 aout 2013	500.000 actions	Néant	
<i>Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou d'autres titre de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec maintien du droit préférentiel de souscription et par offre au public</i>	24 juin 2010	23 aout 2012	6.000.000 €	Néant	6.000.000 €
<i>Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou d'autres titre de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription et par offre au public</i>	24 juin 2010	23 aout 2012	6.000.000 €	Néant	6.000.000 €

Types d'autorisation	A.G.E.	Echéance	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée	Augmentations réalisées dans le cadre de cette autorisation	Autorisation résiduelle
<i>Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou d'autres titre de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription et par placement privé</i>	24 juin 2010	23 aout 2012	20 % du capital social	Néant	
<i>Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de titres complémentaires dans le cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription</i>	24 juin 2010	23 aout 2012	15 % de l'émission initiale	Néant	
<i>Délégation de pouvoirs donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou autres titres de la société ou des valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10% du capital de la société en vu de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital</i>	24 juin 2010	23 aout 2012	6.000.000 €	Néant	6.000.000 €
<i>Autorisation donnée au conseil à l'effet de procéder, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société ou de son groupe, ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre</i>	28 juin 2011	27 aout 2014	5 % du capital social	Néant	
<i>Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de créer toutes actions ou valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription, donnant droit immédiatement ou à terme à une quotité du capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la société</i>	28 juin 2011	27 décembre 2012	6.000.000 €	Néant	6.000.000 €

Types d'autorisation	A.G.E.	Echéance	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée	Augmentations réalisées dans le cadre de cette autorisation	Autorisation résiduelle
<i>Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie de ses propres actions</i>	28 juin 2011	27 décembre 2012	10 % du capital social	Néant	
<i>Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation serait admise</i>	24 juin 2010	23 août 2013	5.000.000 €	Néant	5.000.000 €
<i>Autorisation au Conseil d'Administration d'utiliser les délégations d'augmentation et de réduction du capital social en période d'offre publique visant les titres de la Société</i>	28 juin 2011		6.000.000 €	Néant	
<i>Délégation de compétence donnée au conseil à l'effet d'augmenter le capital en faveur des salariés de la société ou des sociétés de son groupe, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise</i>	24 juin 2010	23 août 2012	6.000.000 €	Néant	6.000.000 €

21.1.2 Actions non représentatives de capital

Il n'existe aucun titre non représentatif de capital à ce jour dans la Société.

21.1.3 Actions auto détenues

Au 31 décembre 2010, Dalet possédait 49.000 actions propres (titres non regroupés ISIN FR0000076176).

21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription : néant.

21.1.5 Droits d'acquisition, obligations attachées au capital souscrit non libéré.

Non applicable.

21.1.6

Options ou accords conditionnels ou inconditionnels.

Non applicable.

Les informations relatives aux stock-options sont mentionnées au paragraphe 17.2 *Participation et Stock Options*.

21.1.7

Evolution historique du Capital

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le capital social de la société a évolué de la façon suivante :

	Opération	Nombre d'actions	Valeur Nominale
Situation au 31/12/01	<i>Néant</i>	8 347 151	0,40
Situation au 31/12/02	<i>Néant</i>	8 347 151	0,40
Situation au 31/12/03		8 347 151	0,40
2ème trimestre 2004	<i>Exercice de BSA 2004 (ISIN FR0010063396)</i>	538	0,40
3ème trimestre 2004	<i>Exercice de BSA 2004 (ISIN FR0010063396)</i>	274	0,40
4ème trimestre 2004	<i>Exercice de BSA 2004 (ISIN FR0010063396)</i>	1 980	0,40
Situation au 31/12/04		8 349 943	0,40
1er trimestre 2005	<i>Exercice de BSA 2004 (ISIN FR0010063396)</i>	33	0,40
2ème trimestre 2005	<i>Exercice de BSA 2004 (ISIN FR0010063396)</i>	14	0,40
3ème trimestre 2005	<i>Exercice de BSA 2004 (ISIN FR0010063396)</i>	166	0,40
4ème trimestre 2005	<i>Exercice de BSA 2004 (ISIN FR0010063396)</i> <i>Exercice de Stock Option</i> <i>Exercice BS-ABSAs (ISIN FR0010264960)</i>	22 855 9 625 2 743 729	0,40 0,40 0,40
Situation au 31/12/05		11 126 365	0,40
1er trimestre 2006	<i>Exercice de BSA 2004 (ISIN FR0010063396)</i> <i>Exercice de Stock Option</i> <i>Exercice de BSA 2005 (ISIN FR0010264978)</i>	87 475 203 983 284	0,40 0,40 0,40
2ème trimestre 2006	<i>Exercice de BSA 2004 (ISIN FR0010063396)</i> <i>Exercice de Stock Option</i> <i>Exercice de BSA 2005 (ISIN FR0010264978)</i> <i>Conversion d' OCA</i>	9 169 41 425 122 000	0,40 0,40 0,40
3ème trimestre 2006	<i>Exercice de BSA 2004 (ISIN FR0010063396)</i> <i>Exercice de Stock Option</i> <i>Exercice de BSA 2005 (ISIN FR0010264978)</i> <i>Conversion d' OCA</i>	271 10 000 489 244 000	0,40 0,40 0,40 0,40
4ème trimestre 2006	<i>Exercice de BSA 2004 (ISIN FR0010063396)</i> <i>Exercice de Stock Option</i> <i>Exercice de BSA 2005 (ISIN FR0010264978)</i> <i>Conversion d' OCA</i>	49100 70 000 248 522 512 400	0,40 0,40 0,40 0,40
Situation au 31/12/06		12 725 483	0,40
1er trimestre 2007	<i>Exercice de BSA 2004 (ISIN FR0010063396)</i> <i>Exercice de Stock Option</i> <i>Exercice de BSA 2005 (ISIN FR0010264978)</i> <i>Conversion d' OCA</i>	859 461 Néant 11 102 Néant	0,40 0,40
2ème trimestre 2007	<i>Exercice de Stock Option</i> <i>Exercice de BSA 2005 (ISIN FR0010264978)</i> <i>Conversion d' OCA</i>	Néant 416 722 322 080	 0,40 0,40
3ème trimestre 2007	<i>Exercice de Stock Option</i> <i>Conversion d' OCA</i>	Néant 2 703 516	 0,40
4ème trimestre 2007	<i>Exercice de Stock Option</i> <i>Conversion d' OCA</i>	Néant 488 000	 0,40
Situation au 31/12/07		17 526 364	
Situation au 31/12/08		17 526 364	
3ème trimestre 2009	<i>Attribution d'actions gratuites</i>	121 000	0,40
Situation au 31/12/09		17 647 364	
Situation au 31/12/10		17 647 364	0,40

21.1.8 Capital potentiel

Le capital potentiel se résume de la façon suivante (titres non regroupés ISIN FR0000076176):

Capital potentiel	31-déc.-10	31-déc.-09
Nombre d'actions ordinaires	17 647 364	17 647 364
Options de souscription d'actions	55 000	63 000
Actions gratuites	320 000	49 000
Total à créer	375 000	112 000
Total potentiel	18 022 364	17 759 364

Etant donné le total des actions potentielles à créer, la dilution totale maximale au 31 décembre 2010 (rapport du nombre de titres pouvant être créés sur le nombre de titres composant le capital) est de 2,12 %.

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1 Objet social (art. 2 des Statuts)

La société a pour objet, en France ou à l'étranger :

- la prise de participation dans toutes sociétés industrielles, commerciales, immobilières ou financières et la gestion de ces participations, ainsi que toutes prestations de services en matière administrative, comptable, commerciale, financière et de management au profit de toutes sociétés dans lesquelles elle détient des participations ;
- la conception, la fabrication, la distribution, la diffusion, l'achat et revente, la commercialisation de produits et services informatiques ;
- et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

21.2.2 Dispositions concernant les membres des organes d'administration, de direction, de surveillance.

L'administration de Dalet est confiée à un conseil d'administration composé au 31 décembre 2010 de cinq membres. Le mandat des administrateurs est d'une durée de six ans renouvelable. Les statuts de Dalet prévoient que le conseil d'administration est composé de 3 à 18 membres sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Le conseil d'administration prépare et présente les comptes à la fin de l'exercice en cours et convoque les assemblées d'actionnaires.

Les réunions du conseil d'administration, qui peuvent être effectuées aussi souvent que le nécessitent les intérêts de la société, sont normalement convoquées et présidées par le Président Directeur Général élu par le conseil d'administration. Le quorum est constitué par la moitié des membres du conseil et les décisions sont prises après un vote de la majorité des membres présents ou représentés par d'autres administrateurs du conseil.

Par décision du conseil d'administration en date du 30 juin 2003, la direction générale a été confiée au Président du conseil d'administration.

Ses pouvoirs sont ceux définis par la loi et n'ont été limités ni statutairement, ni lors de sa désignation par le conseil. Le Président est assisté de deux directeurs généraux délégués, qui disposent des mêmes pouvoirs.

Le directeur général, s'il est administrateur, est nommé pour la durée de son mandat d'administrateur. Il en est de même pour le directeur général délégué.

Le nombre maximum de directeurs généraux délégués est fixé à 5.

La société n'a pas de censeurs, ni d'administrateurs élus par les salariés. Il n'existe pas de règlement intérieur.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.

Il n'y a pas de privilèges ni de restrictions attachés à certaines actions ou catégorie d'actions

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée générale mixte du 11 mai 2000 a mis en place un droit de vote double attribué dans les conditions ci-dessous.

« Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

a/ à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative chez l'émetteur ou l'établissement mandataire depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

b/ aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. »

Au 31 décembre 2010, le nombre d'actions à droit de vote double est de 4.211.365. Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

21.2.4 Affectation et répartition statutaire des bénéfices (art. 32 des statuts)

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi. Ainsi, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions, proportionnellement à leur montant libéré et non amorti. Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque l'actif net est ou deviendrait à la suite de celle-ci inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

21.2.5

Assemblées Générales (articles 21 à 28 des statuts)

Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale.

Les assemblées générales ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les assemblées générales extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, mêmes absents, dissidents ou incapables.

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, ou de prendre part aux votes par correspondance, ou encore par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication, dans les conditions légales et réglementaires. Toutefois, son droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription en compte de ses actions cinq jours au moins avant la réunion.

Les titulaires d'actions nominatives sont admis sur simple justification de leur identité.

Les actionnaires qui n'ont pas libéré leurs actions des versements exigibles n'ont pas accès à l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

A chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

21.2.6

Programme de rachat d'actions

Programme autorisé au cours de l'exercice 2010

Les conditions des programmes de rachat d'action pouvant être mis en œuvre au cours de l'exercice 2010 ont été définies par décisions des assemblées générales des actionnaires en date du 26 juin 2009 et du 24 juin 2010.

Les principales caractéristiques de la délégation de compétence octroyée au conseil par l'assemblée générale sont rappelées ci-dessous.

Assemblée générale mixte du 26 juin 2009

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, faisant usage de la faculté prévue aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration :

- **autorise** le conseil d'administration à acquérir un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital social à la date de la présente assemblée générale, soit 1.752.636 actions, pour un montant global maximum ne pouvant excéder 3.505.272 euros ;
- **décide** que l'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous moyens et notamment en bourse ou de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et aux époques que le conseil d'administration appréciera et que les actions éventuellement acquises pourront être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur ;

- **décide** que cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la société est conférer aux fins de permettre :
 - l'animation du marché des actions, visant notamment à assurer la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte du 26 juin 2009 et relative à l'autorisation de la réduction du capital,
 - la conservation ou/et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre de toutes opérations de croissance externe de la société ou du groupe,
 - l'attribution / la cession d'actions aux salariés ou aux dirigeants du groupe en conséquence d'obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'entreprise, de plan d'actionnariat salarié ou de plan d'épargne entreprise,
 - la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelque manière que ce soit à l'attribution d'actions de la société,
- décide que le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devra pas être supérieur à 2 euros, sous réserve des ajustements en cas d'opérations sur le capital tels qu'indiqués ci-dessous ;
- décide que l'acquisition, la cession, le transfert de ces actions pourront être effectués et payés par tous moyens, notamment de gré à gré ;
- décide que le programme de rachat d'actions mis en œuvre en application de la présente résolution pourra être poursuivi en période d'offre publique d'achat visant la société.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division ou regroupement des titres, de modification du nominal de l'action, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le prix maximum d'achat indiqué ci-dessus sera ajusté dans les mêmes proportions, l'assemblée déléguant au conseil d'administration tous les pouvoirs pour se faire.

L'assemblée générale des actionnaires confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour l'accomplissement de ce programme de rachat d'actions propres, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achat et de vente d'actions, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tous autres organismes, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation annule et remplace celle donnée par l'assemblée générale mixte du 26 juin 2008 ; elle est donnée pour une période maximale de dix-huit mois expirant en tout état de cause à la date de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2009.

Assemblée générale mixte du 24 juin 2010

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, faisant usage de la faculté prévue aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration :

1. **Autorise** le conseil d'administration à acquérir un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital social à la date de la présente assemblée générale, soit 1.764.736 actions, pour un montant global maximum ne pouvant excéder 3.529.472 euros,

2. **Décide** que l'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous moyens et notamment en bourse ou de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et aux époques que le conseil d'administration appréciera et que les actions éventuellement acquises pourront être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur,
3. **Décide** que cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la société est conférer aux fins de permettre :
 - l'animation du marché des actions, visant notamment à assurer la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte de ce jour et relative à l'autorisation de la réduction du capital,
 - la conservation ou/et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre de toutes opérations de croissance externe de la société ou du groupe,
 - l'attribution / la cession d'actions aux salariés ou aux dirigeants du groupe en conséquence d'obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'entreprise, de plan d'actionnariat salarié ou de plan d'épargne entreprise,
 - la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelque manière que ce soit à l'attribution d'actions de la société,
4. **Décide** que le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devra pas être supérieur à deux (2) euros, sous réserve des ajustements en cas d'opérations sur le capital tels qu'indiqués ci-dessous,
5. **Décide** que l'acquisition, la cession, le transfert de ces actions pourront être effectués et payés par tous moyens, notamment de gré à gré,
6. **Décide** que le programme de rachat d'actions mis en œuvre en application de la présente résolution pourra être poursuivi en période d'offre publique d'achat visant la société.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division ou regroupement des titres, de modification du nominal de l'action, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le prix maximum d'achat indiqué ci-dessus sera ajusté dans les mêmes proportions, l'assemblée déléguant au conseil d'administration tous les pouvoirs pour se faire.

L'assemblée générale des actionnaires confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour l'accomplissement de ce programme de rachat d'actions propres, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achat et de vente d'actions, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tous autres organismes, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation annule et remplace celle précédemment donnée par l'assemblée générale ; elle est donnée pour une période maximale de dix-huit (18) mois expirant en tout état de cause à la date de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2010.

Synthèse de la mise en œuvre des programmes de rachat d'actions.

Au cours de l'exercice 2010, la Société a procédé aux achats suivants :

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice :	249.000
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice :	néant
Nombre d'actions transférées au cours de l'exercice :	200.000
Cours moyen des achats :	0,84 euro
Cours moyen des ventes :	sans objet
Montant des frais de négociation :	non significatif
Nombre d'actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice :	49.000
Valeur de ces actions évaluées au cours d'achat :	41.160 euros
Valeur nominale de ces actions à la clôture de l'exercice :	0,40 euro
Motif des acquisitions effectuées :	
	<i>attribution d'actions gratuites a des salariés du groupe : 49.000 actions</i>
	<i>paiement en titres d'une partie de l'acquisition de Gruppo TNT : 200.000 actions</i>
Affectation non encore décidée :	néant
Fraction du capital que ces actions représentent :	0,28%

21.2.7 Clauses statutaires particulières

Titres au porteur identifiables (art 9 des Statuts)

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de leur titulaire, sous réserve de la législation en vigueur et des présents statuts. Toutefois, tant que ces titres ne sont pas intégralement libérés, ils sont obligatoirement au nominatif.

La société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires.

21.2.8 Franchissements de seuils

Franchissement de seuils (art. 11 des Statuts)

A compter de l'admission des titres à la cote du Nouveau Marché, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesser de détenir une fraction égale à 5% du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la société dans un délai de quinze jours à compter du franchissement du seuil de participation à la hausse ou à la baisse, par lettre recommandée avec accusé de réception, à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les dispositions prévues par l'article L.233-14 du Code de Commerce s'appliqueront et les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5% du capital ou des droits de vote en font la demande lors de cette assemblée. Dans ce cas, les actions privées de droit de vote ne retrouvent ce droit qu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Franchissement de seuils statutaires

Les statuts de la société ne contiennent aucune disposition créant des seuils statutaires renforcés par rapport aux seuils légaux.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Pour les deux années précédant la publication du document de référence, il n'y a pas de contrat important à signaler en dehors des contrats conclus dans la marche normale des affaires auxquels l'émetteur ou tout autre membre du Groupe est partie.

**23 INFORMATION EN PROVENANCE DES TIERS,
DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS
D'INTERETS**

Non applicable.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Le document de référence est disponible au siège social de la société, 16-18 rue Rivay, 92300 Levallois-Perret, ainsi que sur le site Internet www.dalet.com.

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants peuvent être consultés au siège de la société :

- Les statuts de la société ;
- Tous les rapports, courriers et autres documents dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de référence ;
- Les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

25 INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS

Dalet ne détient pas de participation. Toutes les sociétés détenues par Dalet sont l'objet d'un contrôle exclusif, et à ce titre, elles sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés présentés au Chapitre 20. Nous vous prions de vous reporter au Tableau des filiales et participations en page 59 du présent document de référence.

26 INFORMATION BOURSIERE

La société est cotée sur EURONEXT Paris, Compartiment C, sous le libellé DALET, mnémonique DLT, codes ISIN FR0000076176 pour les actions non regroupées et FR00110264749 pour les actions regroupées.

En date du 5 avril 2011, et en application d'une décision de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2010, le Conseil d'administration a fait procéder à un regroupement des actions composant le capital social à raison d'une action nouvelle de 2,00 euros de valeur nominale pour cinq actions anciennes de 0,40 euro de valeur nominale. Le capital constitué de 17.647.364 actions a dans un premier temps été réduit de 4 actions, puis divisé par 5 pour s'établir à 3.529.472 actions de 2,0 euros de valeur nominale.

- Cours de clôture au 31 déc. 2010 : 0,72 euros (actions non regroupées)
- Capitalisation boursière au 31 déc. 2010 : 12,7 M€

Evolution du marché de l'action :

Mois	Plus haut	Plus bas	Volume
janvier-10	0,74	0,64	797 141
février-10	0,74	0,65	628 626
mars-10	0,69	0,64	251 308
avril-10	1,04	0,66	3 426 441
mai-10	0,92	0,75	1 035 484
juin-10	0,83	0,76	353 122
juillet-10	0,85	0,73	369 795
août-10	0,83	0,76	238 665
septembre-10	0,80	0,72	321 969
octobre-10	0,79	0,69	340 497
novembre-10	0,85	0,72	685 415
décembre-10	0,77	0,69	902 248
janvier-11	0,77	0,72	686 439
février-11	0,83	0,76	528 482
mars-11	0,97	0,77	1 160 025
avril-11	4,84	4,05	65 165
mai-11	5,44	4,43	500 993
juin-11	5,48	4,75	243 505

Source Euronext

26.1 LISTE DES INFORMATIONS FINANCIERES PUBLIEES DU 01/01/2010 AU 30/06/2011

(Article L451-1-1 du Code Monétaire et Financier et Article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)

26.1.1

Bulletin des annonces légales obligatoires

SUJET	DATE
Avis de réunion valant convocation à l'assemblée générale annuelle du 24 juin 2010	BALO du 19/05/2010
Approbation des comptes sociaux et consolidés	BALO du 17/07/2010
Réduction de Capital	BALO du 21/03/2011
Avis de regroupement d'actions	BALO du 23/03/2011 complété le 28/03/2011
Avis de réunion assemblée générale mixte	BALO du 16 mai 2011
Avis de convocation AGO et AGE	BALO du 23/05/2011

26.1.2

Communiqués mis en ligne

Nature des documents ou des informations	Date
Actions et droites de vote au 31 décembre 2009	15/01/2010
Chiffre d'affaires 2009	09/02/2010
Résultats 2009	19/04/2010
Rapport financier annuel 2009	30/04/2010
Chiffre d'affaires du Q1-2010	04/05/2010
Descriptif du programme de rachat d'actions	30/06/2010
Acquisition de la société Gruppo TNT	12/07/2010
Document de Référence 2009	26/08/2010
Résultats du 1 ^{er} semestre 2010	31/08/2010
Rapport financier semestriel	02/09/2010
Chiffre d'affaires du Q3-2010	28/10/2010
Actions et droites de vote au 30 novembre 2010	03/01/2011
Chiffre d'affaires 2010	08/02/2011
Actions et droites de vote au 28 février 2011	22/03/2011
Résultats 2010	06/04/2011
Rapport Financier Annuel 2010	29/04/2011
Chiffre d'affaires du Q1-2011	10/05/2011
Documents préparatoires à l'assemblée générale	8/06/2011
Actions et Droits de vote au 31 mai 2011	9/06/2011

26.2 AGENDA FINANCIER 2011

28 juin 2011 : assemblée générale des actionnaires
Semaine du 25 juillet 2011 : information financière du deuxième trimestre 2011.
Semaine du 29 août 2011 : résultats du premier semestre 2011.
Semaine du 24 octobre 2011 : information financière du troisième trimestre 2011.

26.3 TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 JUI 2011

À TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2010)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, après avoir écouté la lecture des rapports du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes, approuve l'inventaire, les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un résultat net de 3.065.380 euros.

L'assemblée générale approuve de ce fait toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

Pour : 9.900.189

Contre : 0

Abstention : 0

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2010)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, après avoir écouté la lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un résultat net part du groupe bénéficiaire de 888 milliers d'euros.

L'assemblée approuve de ce fait toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

Pour : 9.900.189

Contre : 0

Abstention : 0

TROISIEME RESOLUTION

(Conventions réglementées de l'exercice 2010)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce, approuve les conventions ou opérations qui y sont retracées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

Pour : 9.900.189

Contre : 0

Abstention : 0

QUATRIEME RESOLUTION

(Attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, après avoir entendu le rapport spécial du conseil d'administration sur les attributions d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux, approuve les attributions d'actions gratuites consenties aux salariés et mandataires sociaux de la société au cours de l'exercice 2010.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

Pour : 9.900.189

Contre : 0

Abstention : 0

CINQUIEME RESOLUTION

(Affectation des résultats)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires décide d'affecter le résultat net de l'exercice de la façon suivante :

Résultat net de l'exercice	3.065.380 euros
Affecté à la réserve légale à hauteur de	212.741 euros
Qui sera ainsi portée à	219.241 euros
Le solde soit	2.852.639 euros
Affecté au "Report à nouveau" qui serait porté de	(10.266.763) euros
à	(7.414.124) euros
En outre, il est prélevé sur le compte prime d'émission et de fusion	
la somme de	7.414.124 euros
Pour l'affecter au "Report à nouveau" qui sera ainsi ramené à	0 euros
Le compte de prime d'émission et de fusion sera ramené de	17.102.116 euros
à	9.687.992 euros

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires prend acte, en application de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965 (article 243 bis du Code Général des Impôts), qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

Pour : 9.900.189

Contre : 0

Abstention : 0

SIXIEME RESOLUTION

(Quitus aux administrateurs)

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires donne quitus aux administrateurs de leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

Pour : 9.900.189

Contre : 0

Abstention : 0

SEPTIEME RESOLUTION

(Renouvellement d'un mandat d'administrateur)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration, renouvelle pour une durée de 6 années les fonctions d'administrateurs de **la société WINDCREST PARTNER**, société de droit américain, 122 East 42 Nd Street NEW YORK N6 10168 (États-Unis d'Amérique), représentée par Monsieur Michael GELLERT, né le 15 juin 1931 à Prague, de nationalité Américaine, et demeurant 75 Round Hill Road Greenwich CT 06830.

Le mandat dudit administrateur expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

Pour : 9.900.189

Contre : 0

Abstention : 0

HUITIEME RESOLUTION

(Renouvellement du programme de rachat d'actions)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, faisant usage de la faculté prévue aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration :

1. **Autorise** le conseil d'administration à acquérir un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital social à la date de la présente assemblée générale, soit 352.947 actions, pour un montant global maximum ne pouvant excéder 3.529.470 euros,
2. **Décide** que l'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous moyens et notamment en bourse ou de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et aux époques que le conseil d'administration appréciera et que les actions éventuellement acquises pourront être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur,
3. **Décide** que cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la société est conférer aux fins de permettre :
 - l'animation du marché des actions, visant notamment à assurer la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte de ce jour et relative à l'autorisation de la réduction du capital,
 - la conservation ou/et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre de toutes opérations de croissance externe de la société ou du groupe,
 - l'attribution / la cession d'actions aux salariés ou aux dirigeants du groupe en conséquence d'obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'entreprise, de plan d'actionnariat salarié ou de plan d'épargne entreprise,
 - la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelque manière que ce soit à l'attribution d'actions de la société,
4. **Décide** que le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devra pas être supérieur à dix (10) euros, sous réserve des ajustements en cas d'opérations sur le capital tels qu'indiqués ci-dessous,
5. **Décide** que l'acquisition, la cession, le transfert de ces actions pourront être effectués et payés par tous moyens, notamment de gré à gré,
6. **Décide** que le programme de rachat d'actions mis en œuvre en application de la présente résolution pourra être poursuivi en période d'offre publique d'achat visant la société.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division ou regroupement des titres, de modification du nominal de l'action, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le prix maximum d'achat indiqué ci-dessus sera ajusté dans les mêmes proportions, l'assemblée déléguant au conseil d'administration tous les pouvoirs pour se faire.

L'assemblée générale des actionnaires confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour l'accomplissement de ce programme de rachat d'actions propres, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achat et de vente d'actions, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tous autres organismes, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation annule et remplace celle donnée par l'assemblée générale mixte de ce jour ; elle est donnée pour une période maximale de dix-huit (18) mois expirant en tout état de cause à la date de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2011.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

Pour : 9.900.189

Contre : 0

Abstention : 0

NEUVIEME RESOLUTION

(Ratification du transfert de siège social)

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour l'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance de la décision du Conseil du 4 octobre 2010 décidant le transfert de siège social de la société à compter du 29 novembre 2010 du 8, rue Collange à Levallois au 16-18, rue Rivay à Levallois-Perret (92300), ratifie ladite décision de transfert et approuve, en conséquence, la modification de l'article 4 des statuts de la société réalisée par le Conseil d'administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

Pour : 9.900.189

Contre : 0

Abstention : 0

À TITRE EXTRAORDINAIRE

DIXIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au conseil à l'effet de procéder, au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la société ou de son groupe, ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre).

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce :

1. **Autorise** le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, à des attributions gratuites d'actions ou à émettre de la société.
2. **Décide** que les bénéficiaires des actions, qui seront désignés par le conseil d'administration, peuvent être les membres du personnel salarié (ou certaines catégories d'entre eux) et/ou les mandataires sociaux (ou certains d'entre eux) tant de la société que des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

3. **Décide** qu'au titre de la présente autorisation, le conseil d'administration pourra attribuer au maximum 5 % du capital de la société (tel qu'existant au moment ou il prendra cette décision) et que le montant de l'augmentation de capital résultant de l'émission des actions est autonome et distinct et ne s'imputera sur aucun des plafonds prévus à la quatorzième (14^{ème}) résolution ci-dessous.
4. **Décide** que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période minimale d'acquisition fixée à deux ans.
5. **Décide** que les bénéficiaires devront conserver les actions attribuées gratuitement au moins pendant une durée minimale de deux ans, cette durée commençant à courir à compter de l'attribution définitive des actions ;
6. **Autorise** le conseil d'administration à faire usage des autorisations données ou qui seront données par l'assemblée générale, conformément aux dispositions des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de commerce.
7. **Prend acte et décide**, en tant que besoin, que la présente autorisation emporte au profit des bénéficiaires des attributions d'actions ordinaires à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires qui seront émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions et à tout droit aux actions ordinaires attribuées gratuitement sur le fondement de la présente autorisation.
8. **Décide** que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente autorisation conformément aux dispositions légales et réglementaires et notamment à l'effet :
 - De fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions à émettre ou existantes et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires des actions,
 - De fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires,
 - De prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution,
 - De fixer toutes autres conditions et modalités dans lesquelles seront attribuées les actions et notamment fixer la durée minimale de conservation des actions attribuées gratuitement par catégorie de bénéficiaires, sans que celle-ci puisse être inférieure à la durée fixée par la Loi et les règlements en vigueur,
 - D'accomplir ou de faire accomplir tous actes et formalités pour procéder aux rachats d'actions et/ou de rendre définitives la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente autorisation, de procéder aux modifications corrélatives des statuts et généralement de faire tout ce qui sera nécessaire avec faculté de subdélégation dans les conditions légales,
 - De fixer et procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.
9. **Fixe** à trente-huit (38) mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente autorisation.
10. **Prend acte** que la présente autorisation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant de la partie non-utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

Pour : 9.900.189

Dalet, S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2010

Contre : 0
Abstention : 0

ONZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de créer toutes actions ou valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription, donnant droit immédiatement ou à terme à une quotité du capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la société)

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-148 et L.228-92 du Code de commerce :

1. **Délègue** au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider l'émission d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement et/ou à termes, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, en rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par la société sur des titres dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé tel que visé par l'article L.225-148 du Code de commerce.
2. Le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond global prévu par la quatorzième (14^{ème}) résolution.
3. **Prend acte** que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient, le cas échéant, émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.
4. **Décide** que le conseil d'administration aura tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution et notamment :
 - De fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser,
 - De constater le nombre de titres apportés à l'échange,
 - De déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions nouvelles, ou, le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires de la société,
 - De prévoir les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires,
 - D'inscrire au passif du bilan à un compte « prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et leur valeur nominale,
 - De procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite « prime d'apport » de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée,
 - De prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de l'opération autorisée, constater la ou les augmentations de capital en résultant et modifier corrélativement les statuts,
 - De fixer et procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.
5. **Fixe** à dix-huit (18) mois la durée de validité de la présente délégation.

6. **Prend acte** que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

Pour : 9.900.189

Contre : 0

Abstention : 0

DOUZIEME RESOLUTION

(Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie de ses propres actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

1. **Autorise** le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code du commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations d'achat d'actions données par l'assemblée générale au conseil d'administration, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois.
2. **Autorise** le conseil d'administration à imputer la différence entre la valeur des actions annulées et leur valeur sur tous postes de primes et réserves disponibles.
3. **Délègue** au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, impartir de passer les écritures comptables correspondantes, procéder à la modification corrélative des statuts, et d'une façon générale pour accomplir toutes formalités nécessaires.
4. **Fixe** à dix-huit (18) mois la durée de validité de la présente autorisation.
5. **Prend acte** que la présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

Pour : 9.900.189

Contre : 0

Abstention : 0

TREIZEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'utiliser les délégations d'augmentation et de réduction du capital social en période d'offre publique visant les titres de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.233-32 et L.233-33 du Code de commerce :

1. **Décide** expressément que toutes les délégations d'augmenter le capital social de la Société par l'émission d'actions et autres valeurs mobilières ainsi que les délégations de réduction du capital social, dont dispose le conseil d'administration en vertu des résolutions adoptées par la présente Assemblée Générale pourront être utilisées même en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société, pour autant que les conditions légales et réglementaires soient réunies.
2. **Prend acte** que la présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

Pour : 9.900.189

Contre : 0

Abstention : 0

QUATORZIEME RESOLUTION

(Plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital en cours de validité)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et comme conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, décide de fixer à six millions (6.000.000) d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées par l'assemblée générale des actionnaires en date de ce jour ainsi que par la présente assemblée, au conseil d'administration, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société conformément à la loi.

L'assemblée générale décide en outre que le montant nominal des obligations ou autres titres de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu des délégations conférées par l'assemblée générale des actionnaires en date de ce jour ainsi que par la présente assemblée, ne pourra excéder un montant de DIX MILLIONS D'EUROS (10.000.000 €) ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies. Ces plafonds d'augmentation de capital sont applicables à la 11^{ème} et 13^{ème} résolutions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

Pour : 9.870.759

Contre : 29.430

Abstention : 0

QUINZIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

Pour : 9.900.177

Contre : 0

Abstention : 0